



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 1er juin 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.008 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1162645003

Autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$ pour exercer l'option d'achat prévue au contrat pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd conformément dans le cadre du contrat à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), majorant ainsi le montant total 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1166135006

Exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois (montant estimé : 344 899,14 \$), prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat à Ten 4 Body Armor inc. (CE14 1053), majorant ainsi le montant total de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1165897002

Accorder un contrat à Télécommunication Grimard inc., pour la fourniture et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation pour une période de 4 mois - Somme maximale de 331 155,56 \$, taxes incluses (contrat: 316 757,49 \$; incidences: 14 398,07\$) - Appel d'offres public 16-15152 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1160206002

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472012

Accorder un contrat à Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.), pour la fourniture de 6 véhicules de marque KIA 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 198 228,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15222 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1164119004

Autoriser une dépense additionnelle de 59 983,80 \$ pour exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente pour la fourniture de services pour la réalisation d'analyses chimiques sur des prélèvements d'échantillons de sols et la rédaction d'un rapport dans le cadre du contrat à Agat Laboratoires Itée, majorant ainsi le montant total de 163 592,18 \$ à 223 575,98 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques, Bureau du Président de la commission - 1160025002

Accorder un contrat à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai - Somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques, Bureau du Président de la commission - 1160025003

Accorder un contrat à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga - Somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1160025006

Accorder un contrat à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré - Somme maximale de 357 410,45 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1160025007

Accorder un contrat à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk - Somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.012 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1160598001

Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets - Somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1165015003

Accorder un contrat à Groupe Axino pour les travaux de remplacement de la toiture et de réfection du système de ventilation du Chalet Jean-Paul II - PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent - Dépense totale de 480 391,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5817 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.014 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165350005

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection de la dalle extérieure et de mise à jour du système de captation des gaz à la caserne de pompiers n° 3 située au 256, rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 380 383,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5800 (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1165925001

Accorder un contrat à Les Constructions Hydrospec inc., pour des travaux d'aménagement des surfaces extérieures aux postes de pompage Châteaufort et Vincent d'Indy - Dépense totale de 426 461,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10194 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de services professionnels

CE Lachine, Direction des travaux publics - 1167292002

Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans diverses rues locales de l'arrondissement de Lachine - Montant total de 452 771,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1604 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de services professionnels

CE Verdun , Direction des travaux publics - 1166972002

Accorder un contrat de services professionnels à EnGlobe corp. pour la surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 199 257,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-006 (7 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956003

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnement de Saint-Michel (CESM) - Appel d'offres public no 16-15145 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 927 503,33 \$, taxes incluses) - Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.020 Entente

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1160640001

Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.021 Entente

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1160679011

Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8h à 15h30 - Autoriser, selon le parcours et l'horaire la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension - Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.022 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1164602001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans l'ancienne ruelle localisée à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour la somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public toute partie des lots concernés

20.023 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.024 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1167307001

Accorder un soutien financier totalisant 37 100 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 février 2016 - Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 6 500 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165066002

Accorder un soutien financier de 24 000 \$ à Table de concertation contre la faim et le développement social du Montréal métropolitain, pour l'année 2016, afin de réaliser le projet « Partage des connaissances en sécurité alimentaire », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1163220001

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1167110001

Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 41e édition du défilé de La Carifesta - Autoriser la tenue de l'événement le samedi 2 juillet 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1160679010

Autoriser la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 8 au 14 août 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public afférente - Approuver le protocole de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme de « Fierté Montréal »

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166367002

Accorder un soutien financier de 45 194 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée Côte Saint-Luc - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1165066005

Accorder un soutien financier de 45 106 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour réaliser le projet « Intervention de milieu », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Montréal-Est - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.031 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166894001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mc sur le lot numéro 4467121 situé au 4700 rue Dobrin

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1161179008

Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Denis et Boyer - Modifier la résolution CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service de la culture - 1166492002

Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 - Dépense de 10 000 \$, sans taxes

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843006

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 25 avril au 2 mai 2016 dans le cadre d'une mission en Europe - Montant : 8 303,52 \$

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843008

Ratifier la dépense relativement au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 11 au 14 mai 2016, à Québec, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec - Montant : 858,12 \$

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique - 1161114003

Accepter une contribution de 10 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2016 - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel

30.008 Nomination / Désignation d'élus

CG Service du développement économique - 1165175011

Approuver la nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de Côte Saint-Luc, à titre de représentant des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger comme membre élus municipaux au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.009 Emprunt

CE Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1161629004

(AJOUT) Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154386003

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396004

Adopter le projet de règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service du greffe - 1160132003

Adopter les projets de règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » et « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'établir à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la présidence ou à la vice-présidence du Comité Jacques-Viger ou du Conseil du patrimoine de Montréal

40.004 Règlement - Adoption

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161353002

Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'appuyer la poursuite de la réorganisation administrative en matière de gestion des ressources humaines

40.005 Règlement - Emprunt

CM Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1165380001

Adopter le projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 33 000 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624025

Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

60.002 Dépôt

CE Service du greffe - 1166994001

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	27
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	17

CE : 12.001
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.009
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1162645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 746 039.15 \$ taxes incluses pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd conformément au contrat accordé à Maxi-Métail inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec l'option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité en 2016 (CG12 0349)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 746 039.15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd conformément au contrat accordé à Maxi-Métail inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec l'option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité en 2016 (CG12 0-349) ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-27 16:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162645003

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 746 039.15 \$ taxes incluses pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd conformément au contrat accordé à Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec l'option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité en 2016 (CG12 0349)

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a fait l'acquisition de trois unités de sauvetage lourd pour les équipes spécialisées localisées dans 3 casernes pour assurer la couverture de risques. Ce contrat prévoyait une option d'acquisition en 2016 d'une quatrième unité de sauvetage pour le remplacement de l'unité de sauvetage de réserve qui a atteint 19 année de durée de vie en 2016. L'unité de réserve est utilisée lors des inspections, de l'entretien ou de bris des trois unités en service.

Le remplacement de l'unité de sauvetage de réserve s'inscrit dans la continuité de la réalisation du programme de remplacement des véhicules, de la standardisation du parc de véhicules et de l'optimisation de la gestion du parc de véhicules (maintien des coûts d'entretien et des temps d'immobilisation optimaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0349 - Le 27 septembre 2012 - Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture de 3 unités de sauvetage lourd avec option d'achat pour l'acquisition d'une 4e unité supplémentaire en 2016 - Dépense totale de 1 912 180,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12169 (3 soum.)

DESCRIPTION

Le SIM dispose de trois unités de sauvetage lourd en service en caserne et d'une quatrième unité de réserve pour assurer la couverture de risques des équipes spécialisés lors de bris, des inspections et de l'entretien des unités de sauvetage en service.

Les unités de sauvetage lourd servent au transport du personnel et des équipements requis par les équipes spécialisées pour effectuer leur mission.

Ces équipes spécialisées sont formées pour intervenir auprès de victimes dans différentes

situations : sauvetage en espace clos, sauvetage en effondrement de structure, sauvetage en excavation et en tranchées et sauvetage en hauteur.

JUSTIFICATION

Le contrat octroyé en 2012 prévoit une option pour l'acquisition d'une quatrième unité en 2016 au prix soumis au contrat ajusté de la variation du taux de change. L'exercice de l'option d'acquisition de la quatrième unité de sauvetage, permet d'assurer le remplacement de l'unité de réserve par une unité identique aux unités en service. Cette standardisation est favorable pour les utilisateurs, les mécaniciens et l'approvisionnement en pièces.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 746 039.15 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 681 234 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 15-015) destiné au remplacement de véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense totale de 746 039,15 \$ inclut des contingences de 173 303,75 \$, dont 5 078 \$ sont prévus pour des modifications suite à la rencontre de préfabrication et 168 225,75 \$ sont prévus pour ajuster les prix en fonction de la variation du taux de change. Cet ajustement du taux de change est appliqué par rapport à la variation du taux de change de référence, soit à l'ouverture des soumissions du 23 juillet 2012 (1,1072 USD/CAD), et le taux de change lors de l'émission du bon de commande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce camion permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Plus écologique dans la consommation de carburant;
- Muni d'une technologie à l'urée qui diminue encore plus les émissions de gaz nocifs pour l'environnement;
- Muni de filtres qui empêchent l'émission dans l'environnement de particules solides nocives liées aux gaz d'échappement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le remplacement de l'unité de sauvetage de réserve permettra :

- d'assurer la fiabilité de l'unité de sauvetage de réserve
- d'assurer la couverture de risques pour les équipes spécialisées
- de réduire les coûts d'entretien et le temps d'immobilisation de l'unité de réserve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande au fournisseur : Mai 2016

Délai de fabrication : 270 jours

Réception du véhicule : Février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 26 avril 2016
Lucie MC CUTCHEON, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TOUSIGNANT
Chef aux opérations 155

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2016-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2016-04-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2016-04-27



Dossier # : 1166135006

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Ten 4 Body Armor inc., pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal (CE14 1053). Montant estimé pour la prolongation : 344 899,14 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Ten 4 Body Armor inc. pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques, pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 14-13358 (CE14 1053);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-10 10:38

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1166135006**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Ten 4 Body Armor inc., pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal (CE14 1053). Montant estimé pour la prolongation : 344 899,14 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour l'acquisition de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 2 juillet 2014, d'une valeur totale de 399 865,80 \$, taxes incluses, prendra fin le 1^{er} juillet 2016.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir d'une option de prolongation de douze (12) mois, à partir du 1^{er} juillet 2016, aux mêmes conditions de l'appel d'offres 14-13358.

L'adjudicataire du contrat Ten 4 Body Armor inc. a confirmé son intérêt par écrit, la lettre se retrouvant en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1053 du 2 juillet 2014 - Conclure une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec Ten 4 Body Armor inc. pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour les vestes pare-balles du Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13358. Montant total de l'entente : 399 865,80 \$, taxes incluses.

CG09 0199 du 18 juin 2009 - Conclure une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois avec Ten 4 Body Armor inc. pour la confection et la fourniture de panneaux balistiques standardisés pour les vestes pare-balles, conformément à l'appel d'offres public 09-10937. Montant total de l'entente-cadre : 953 009,27 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Selon la convention collective des policiers et policières, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniforme et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente-cadre permettra la constance et la facilité d'approvisionnement tout en assurant une disponibilité permanente de panneaux balistiques pour le SPVM.

Les quantités prévues pour la période de prolongation (chiffrées à 1 818 panneaux balistiques et 600 plaquettes) sont plus élevées que celles estimées à l'appel d'offres. Elles serviront pour :

- finaliser le remplacement massif de panneaux balistiques achetés en 2005 et 2006 qui sont arrivés à échéance (période de garantie de 10 ans);
- couvrir les embauches de 2016 et 2017;
- garder un stock de sécurité afin de couvrir les besoins et les délais de livraison du fournisseur.

Le renouvellement de cette entente permettra :

- à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres; aucune augmentation de prix n'est pas prévue pour cette prolongation;
- au SPVM de valider et consolider ses besoins;
- au Service de l'approvisionnement de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché en 2017.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

La production des panneaux balistiques est faite au Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé pour cette prolongation est :

299 977,50 \$ + 14 998,88 \$ (TPS) + 29 922,76 \$ (TVQ) = 344 899,14 \$ (taxes incluses)

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et d'augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario FRAPPIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Mario FRAPPIER, 10 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET

Le : 2016-04-26

Agent d'approvisionnement II

Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2016-05-09

**Dossier # : 1165897002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Télécommunication Grimard Inc., pour la fourniture et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation dans le quartier des spectacles pour une période de 4 mois pour une somme maximale de 331 155,56 \$, taxes incluses (contrat: 316 757,49 \$; incidences: 14 398,07\$) - Appel d'offres public 16-15152 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 331 155,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation dans le Quartier des Spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Télécommunications Grimard Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 4 mois, le contrat, pour la fourniture et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation dans le Quartier des Spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 316 757,49 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15152;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-18 13:32

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165897002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Télécommunication Grimard Inc., pour la fourniture et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation dans le quartier des spectacles pour une période de 4 mois pour une somme maximale de 331 155,56 \$, taxes incluses (contrat: 316 757,49 \$; incidences: 14 398,07\$) - Appel d'offres public 16-15152 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transports collectifs, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable. Par ailleurs, ils participent à l'effort visant à faire de Montréal une ville intelligente.

Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

Parmi les onze projets du plan stratégique, trois ont été identifiés comme étant prioritaires dont celui de la création du CGMU. Le CGMU est en fait le centre d'observation et de gestion du réseau artériel. C'est par ce centre que transitera éventuellement toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Afin de gérer efficacement la circulation, il importe de connaître, en temps réel, les temps de déplacement des usagers de la route.

Le CGMU permettra au personnel d'exploiter efficacement les systèmes et ainsi contribuer entre autres à l'efficacité du réseau artériel et à l'amélioration du bilan de la sécurité tel que proposé dans le Plan de transport.

Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique

La mobilité intelligente est un des six chantiers dans le plan d'action 2015 - 2017 du Bureau de la ville intelligente et numérique. L'ajout de détecteurs Bluetooth favorisera la collecte de données sur la mobilité à Montréal. La collecte, le traitement et la diffusion des données en temps réel permettront d'accroître la fluidité des transports et d'optimiser les déplacements.

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donnée comme vision à devenir la ville la plus intelligente au monde. Pour y arriver, elle mise sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique, de façon incontournable, la manière dont la mobilité est gérée. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a mené à de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée de la mobilité permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) et aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation).

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmenteront au même rythme que leur évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal effectue des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à octroyer un contrat à Télécommunications Grimard Inc. pour l'acquisition et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation dans le Quartier des Spectacles. Ce secteur du centre-ville est particulièrement touché par des fermetures de rues ponctuelles en raison des nombreux événements culturels. Les détecteurs Bluetooth permettront aux opérateurs du CGMU de connaître les temps réels de déplacement et d'en informer les usagers grâce à des panneaux à messages variables. Ces fermetures de rues entraînent des perturbations au niveau de la circulation qui pourraient être diminuées, si les usagers étaient informés préalablement des conditions de circulation sur leur parcours.

Ces dispositifs qui consistent en des unités de traitement terrain (UTT) équipées de capteurs Bluetooth et d'antennes omnidirectionnelles, localisées dans des coffrets de feux de circulation ou des coffrets STI, permettent de détecter les adresses MAC (Media Access Control) des appareils Bluetooth dans les véhicules passant à proximité (téléphone, GPS, PND, autoradio, etc.). Ces adresses MAC sont géolocalisées et horodatées (heure de détection) par le détecteur. Les données sont ensuite transmises au Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine (CGMU), via un réseau cellulaire ou par le réseau de communication de fibre optique de la ville.

Les adresses MAC sont converties en identifiants anonymes par le serveur localisé au Centre de gestion pour la mobilité urbaine (CGMU) de la Ville de Montréal. Les identifiants ainsi récupérés permettent de déterminer le temps de parcours entre deux unités UTT. Ces informations pourront être transmises aux usagers via des panneaux à messages variables, des téléphones intelligents et le portail de données ouvertes.

La liste des endroits où seront installées les détecteurs Bluetooth est jointe au dossier.
Cette liste demeure toutefois sujette à des modifications selon les budgets et les besoins.

JUSTIFICATION

1- L'optimisation des parcours et du mode de transport utilisé.

Ces équipements jumelés aux caméras de surveillance permettront d'informer efficacement les usagers de la route en leur fournissant l'information nécessaire, en temps réel, à la prise de décision quant au choix du mode de transport à privilégier et/ou du trajet à emprunter. Les données sur les entraves, les conditions routières, les embouteillages permettront ainsi de diminuer l'impact environnemental occasionné par la congestion routière.

Toutes ces fonctionnalités dépendent de l'existence de détecteurs permettant de transmettre l'information sur le temps de parcours au CGMU.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 16-15152

Titre: Acquisition de dispositif Bluetooth pour le monitoring de la circulation.

Date de lancement : 21 Mars 2016

Date d'ouverture: 11 Avril 2016

Aucun addenda n'a été émis.

Preneurs du cahier des charges (3) :

Nelect Inc.
Orange Traffic
Télécommunications Grimard

Soumissionnaires : (2)

Nelect Inc.
Télécommunications Grimard

Deux des trois preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission. L'explication pour le nombre peu élevé de preneurs de cahier de charge résiderait dans le fait que les travaux requis nécessitent des expertises en plusieurs domaines (télécommunication, électricité et feux de circulation), ce qui peut avoir désintéressé des entreprises qui ont des expertises en un seul domaine.

Résultats du processus d'appel d'offres:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Télécommunications Grimard Inc.	287 961,35 \$	28 796,14 \$	316 757,49 \$
Nelect Inc.	392 529,25 \$	39 252,93 \$	431 782,18 \$
Dernière estimation réalisée	243 290,95 \$	24 329,10 \$	267 620,05 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			374 269,83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100</i>			18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			115 024,69 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100</i>			36%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			49 137,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>			18%

L'écart de 18 % entre la plus basse soumission et la dernière estimation est dû en partie à l'utilisation d'un taux de change (entre le dollar canadien et le dollar américain) qui, au moment de réaliser l'estimation, était plus favorable à ce qu'il est maintenant.

Le 21 Février 2014, l'Autorité des marchés financiers a accordé à Télécommunications Grimard Inc. une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, et cette autorisation est valide jusqu'au 20 Février 2017 (voir le document 'Télécommunications Grimard_AMF.pdf').

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres public # 16-15152 a été lancé le 21 Mars 2016 pour une période de 50 jours en vue d'octroyer un contrat pour l'acquisition et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie «Télécommunications Grimard Inc.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Télécommunications Grimard Inc.:

Montant de l'offre:

250 455,63\$ + TPS (5%) 12 522,78 \$ + TVQ (9,975%) 24 982,94 \$ = 287 961,35 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Télécommunications Grimard Inc., le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 16-15152 pour l'acquisition et l'installation de dispositifs Bluetooth pour le monitoring de la circulation.

Le montant total du contrat à accorder à Télécommunications Grimard Inc. est de 316 757,49 \$ (incluant taxes et contingences de 10 %).

À noter que le délai de validité des soumissions est de 120 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Le contrat s'échelonne sur une période de 4 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Télécommunications Grimard Inc. est de 316 757,49 \$ (incluant taxes et contingences de 10%)

Des incidences de 5% doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 316 757,49 \$ + 14 398,07\$ (Incidences de 5 %, calculées sur le montant avant les contingences) = 331 155,56 \$

Le contrat s'échelonnera sur une période maximale de 4 mois.

La totalité des dépenses sera assumée par l'agglomération puisque les détecteurs Bluetooth servent à connaître en temps réel l'état de la circulation et améliorer la gestion de la mobilité sur le réseau artériel et qu'ils seront installés dans le secteur centre-ville

Le montant maximal de 302 389.17 (net de ristournes incluant contingences et incidences), prévu au PTI 2016-2018, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 16-014 rattaché au programme 59002 Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions de polluants atmosphériques. Le réseau de télécommunication permet d'assurer une fiabilité dans la gestion centralisée des feux. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation: (1) réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre, (2) assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun, (3) évitant des débordements dans le réseau local et (4) améliorant le temps d'intervention des véhicules d'urgence en temps réel lors des incidents sur le terrain.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants et les visiteurs en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transport afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces équipements, la détection des véhicules ne serait pas possible et l'intégration de ces données au système de traitement des temps de parcours pour la diffusion sur les panneaux à message variable ne pourra être effectuée. L'optimisation du déplacement des usagers sur le réseau artériel ne se ferait pas de façon optimale et les risques de congestion

au centre-ville resteraient toujours aussi élevés. De plus, les temps de parcours recueillis dans ce secteur permettraient d'optimiser les développements futurs en matière de mobilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CE: 1er juin 2016

Octroi du contrat : Juin 2016

Réalisation du mandat (4 mois): 15 Juin 2016 au 14 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

Le : 2016-04-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-18



Dossier # : 1160206002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016.

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 82,2% par l'agglomération, pour un montant de 187 387,25 \$ (taxes incluses) et à 17,8% par la ville centrale, pour un montant de 40 577,77 \$ (taxes incluses).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-19 14:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160206002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) utilise des technologies modernes (informatique et télécommunication) pour gérer l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction à la Ville de Montréal.

En 2007, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a octroyé à la firme Groupe Techna inc. un contrat pour la fourniture et l'entretien du SÉCI suite à un appel d'offre public (07-10329). La portion d'entretien du contrat couvre les volets logiciel et matériel et se renouvelle automatiquement d'année en année.

En 2009, l'addenda 2 (CG09 0436 - 24 septembre 2009) au contrat a été effectué pour réaliser la phase 2 du SÉCI pour informatiser l'émission des constats pour les règlements de stationnement pour les agents de sécurité publique de plusieurs arrondissements et villes reconstituées. Cet addenda couvre le volet logiciel uniquement.

En 2012, l'addenda 3 (CG13 0173 - 30 mai 2013) au contrat a été fait. Ce dernier permet à la Ville de Montréal d'utiliser le SÉCI pour fournir à la Ville de Laval le permis d'émettre des constats informatisés. Cet addenda couvre le volet logiciel uniquement. Il est à noter, par ailleurs, que la Ville de Laval remboursera intégralement les coûts engagés par la Ville de Montréal dans ce dossier.

En 2013, le SPVM a renouvelé le contrat avec Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du SÉCI (CG13 0451). Ce renouvellement est d'une durée de 12

mois et s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2014.

En 2014, le SPVM a renouvelé le contrat avec Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du SÉCI (CG14 0513). Ce renouvellement est d'une durée de 12 mois et s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2015.

En 2015, le SPVM a renouvelé le contrat avec Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du SÉCI (CG15 0622). Ce renouvellement est d'une durée de 12 mois et s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Le 21 janvier 2016, Groupe Techna inc. a été acquis par ACCEO Solutions inc., chef de file canadien dans le domaine des technologies informatiques et des solutions d'affaires et financières. Groupe Techna inc. est devenu une filiale d'ACCEO Solutions inc. mais garde sa raison sociale. Le SPVM continue de transiger avec Groupe Techna inc. et les termes du contrat actuel sont respectés intégralement. La facturation des services demeure au nom de Groupe Techna inc.

L'objet du présent dossier est d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel SÉCI, pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 31 mars 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0622 - 29 octobre 2015 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 29 mai 2015.

CG13 0451 - 28 novembre 2013 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.

CG13 0173 - 30 mai 2013 - Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. (CG07 0235 et CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

CG09 0436 - 24 septembre 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 338 625 \$ relative à l'acquisition d'une solution clé en main pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser la phase 2 du projet / Approuver à cette fin un projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre Groupe Techna inc. et la Ville de Montréal (CG07 0102).

CG07 0235 - 21 juin 2007 - Approuver la nouvelle répartition de la dépense de 7 269 188 \$, incluant la TVQ, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (CG07 0102).

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif 7 269 188 \$, taxes incluses, appels d'offres public 07-10329.

DESCRIPTION

Ce renouvellement va s'étendre du 1 janvier au 31 décembre 2017 pour un montant de 227 965,02 \$, taxes incluses.

Le contrat original attaché au présent dossier a été visé par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal et fait partie du dossier décisionnel 1071798001.

JUSTIFICATION

Le renouvellement du contrat d'entretien avec la firme Groupe Techna inc. est essentiel afin d'assurer la continuité des services fournis par le SÉCI.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Groupe Techna inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Groupe Techna inc. étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de 227 965,02 \$, taxes incluses au Groupe Techna inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien logiciel du SÉCI pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, le tout conformément à l'article 15.2 du contrat 2007 (CG07 0102). Conformément à cet article, Groupe Techna inc. peut augmenter le coût d'entretien de 3% par année, et ce, après la quatrième année d'entretien, soit à compter de 2013.

Par ailleurs, un logiciel comme celui gérant les constats d'infraction a une durée de vie d'une dizaine d'années. Or, nous n'en sommes qu'à huit ans d'utilisation. Si nous voulons absorber les coûts d'implantation d'une telle solution, nous ne pouvons pas changer d'outils trop fréquemment. De plus, vouloir changer de solutions est un projet d'au moins un an et qui requiert un financement en conséquence en PTI.

La valeur du contrat de 2016 est de 221 325,26 \$, taxes incluses. Comme entendu selon les termes du contrat d'origine, une augmentation de 3% est notée soit 6 639,76 \$. Le renouvellement pour l'entretien du logiciel SÉCI en 2017 s'élève donc à 227 965,02 \$, taxes incluses (221 325,26 \$ + 6 639,76 \$).

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense sera partiellement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne en partie et ce, tel que précédemment spécifié, la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans renouvellement du contrat d'entretien, le SÉCI ne pourra pas fonctionner comme il se doit et les ressources qui l'utilisent ne pourront pas émettre de contraventions, ce qui entraînerait une perte de revenus importants à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

Octroi du contrat : juin 2016

Période d'entretien : janvier 2017 à décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mary PETTI, Service des technologies de l'information

Lecture :

Mary PETTI, 17 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

Le : 2016-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-05-19



Dossier # : 1164472012

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de six véhicules de marque KIA 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 198 228,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15222 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six véhicules de marque KIA 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 198 228,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15222 et au tableau des prix reçus joints au présent dossier;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 16 710,12 \$, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-17 14:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164472012

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de six véhicules de marque KIA 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 198 228,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15222 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer onze véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 16-15222 s'est tenu du 6 au 27 avril 2016, soit pour une période de vingt-deux jours civils, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 16-15222 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 6 avril 2016. L'appel d'offres public 16-15222 concernait la fourniture de onze véhicules KIA 2016.

Le délai de validité des soumissions est de cent cinquante jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 27 avril 2016 et se terminera le 23 septembre 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit au début juin 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

L'appel d'offres public 16-15222 mentionne que le contrat sera octroyé article par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles. Cet appel d'offres contenait cinq articles à acquérir. Le fournisseur "Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.)" a présenté la plus basse soumission conforme pour quatre des cinq articles décrits à l'appel d'offres.

Le présent dossier décisionnel, qui concerne l'acquisition décrite à l'article 4 de l'appel d'offres, est présenté aux membres du comité exécutif étant donné que le montant total,

taxes incluses, est supérieur à 100 000 \$.

Quant aux articles 1, 2, 3 et 5 décrits à l'appel d'offres, les contrats seront octroyés par décision déléguée, le montant de chacun de ceux-ci, taxes incluses, étant inférieur à 100 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici quelques décisions concernant l'acquisition de véhicules banalisés:

CG16 0238 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Circuit Ford Lincoln Itée pour la fourniture de trente-quatre véhicules de marque Ford 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 778 865,94 \$, taxes incluses.

DA164472009 - 6 avril 2016 - Accorder un contrat à "Auto Frank et Michel inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'un véhicule pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 34 783,39 \$, taxes incluses.

DA164472004 - 11 février 2016 - Autoriser une dépense de 31 868,84 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un véhicule de marque Dodge 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

DA154472018 - 10 septembre 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, "John Scotti Automotive ltd", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 67 386,85 \$, taxes incluses.

DA154472016 - 1er septembre 2015 - Accorder un contrat à "Armand Quérim automobiles Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 65 777,87 \$, taxes incluses.

CE15 1311 - 29 juillet 2015 - Accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq véhicules de marque Ford, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses.

DA154472012 - 29 juillet 2015 - Accorder un contrat à "9213-7926 Québec inc. - St-Basile Hyundai", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 54 816,65 \$, taxes incluses.

CE15 0954 - 20 mai 2015 - Accorder à Armand Quérim Automobile/Mazda de Laval, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses.

DA154472009 - 7 mai 2015 - Accorder un contrat à "Bourassa Chevrolet Buick GMC Itée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 82 389,94 \$, taxes incluses.

DA154472008 - 4 mai 2015 - Accorder un contrat à "Cité Nissan Gabriel S.E.C.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 91 643,12 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 16-15222 mentionne que le contrat sera octroyé article par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles. Cet appel d'offres contenait cinq articles à acquérir. Le fournisseur "Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.)" a présenté la plus basse soumission conforme pour quatre des cinq articles décrits audit appel d'offres. Le présent dossier décisionnel, qui concerne l'acquisition décrite à l'article 4 de l'appel d'offres, est présenté aux membres du comité exécutif étant donné que le montant total, taxes incluses, est supérieur à 100 000 \$.

Vu ce qui précède, accorder à "Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six véhicules de marque KIA 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces six véhicules est justifiée afin de remplacer autant de véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.)	172 410,00 \$	0,00 \$	172 410,00 \$
2. Méga KIA Brossard (9107-7164 Québec inc.)	174 216,00 \$	0,00 \$	174 216,00 \$
3. KIA Joliette (9195-5260 Québec inc.)	175 371,60 \$	0,00 \$	175 371,60 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>174 822,00 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>174 822,00 \$</i>
Les taxes ne sont pas incluses dans les coûts			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			173 999,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			0,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			2 961,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			1,7 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>			- 2 412,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>			- 1,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>			1 806,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			1,1 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder un contrat à "Fichault KIA (9211-6409 Québec inc.)", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de six véhicules de marque KIA 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 198 228,40 \$, taxes incluses.

Le coût maximal de ce contrat de 198 228,40 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : un montant maximal de 181 008,95 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG15-015) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Autoriser le paiement d'un montant de 16 710,12 \$ correspondant à la TVQ (applicable au véhicule seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 50 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les six véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990*" de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc de véhicules du SPVM compte 1 239 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 92,1 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (3 % de ceux-ci sont hybrides), 6,8 % sont des véhicules de 8 cylindres et 1,1 % sont des véhicules électriques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72 mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts liés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 527 véhicules banalisés. En date de ce jour, près de 250 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 72 mois d'âge et plus de 100 000 kilomètres au compteur.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les six véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.
Juin 2016: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.
Août 2016: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 5 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-05-17



Dossier # : 1164119004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie AGAT Laboratoires ltée., pour la fourniture de services pour la réalisation d'analyses chimiques sur des prélèvements d'échantillons de sols et la rédaction d'un rapport. (Montant estimé de 59 983,80 \$, taxes incluses)

Il est recommandé:

1. d'exercer l'option de prolongation de douze (12) mois de l'entente-cadre conclue avec la compagnie AGAT Laboratoires ltée., pour la fourniture de services d'un laboratoire, pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et la rédaction d'un rapport.
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-18 16:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164119004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la compagnie AGAT Laboratoires ltée., pour la fourniture de services pour la réalisation d'analyses chimiques sur des prélèvements d'échantillons de sols et la rédaction d'un rapport. (Montant estimé de 59 983,80 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux municipaux effectués par les arrondissements, les sols excavés dont la nature et le niveau de contamination sont inconnus doivent être éliminés hors site. L'élimination des matériaux excavés doit être conforme aux lois et règlements en vigueur. Selon les lois en vigueur dans le domaine environnemental, les sols doivent être caractérisés avant leurs dispositions ou leurs traitements. La caractérisation doit être faite par un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Aucun des domaines d'accréditation pour les analyses de sols que nous réalisons couramment n'est déteu par nos laboratoires. Ces laboratoires ne sont pas actuellement accrédités pour réaliser ces analyses de sols conformes aux exigences du MDDEFP. Les laboratoires ne détiennent pas le matériel, les équipements de mesure nécessaires et aussi le personnel suffisant pour réaliser ces analyses de sols à un tel volume; soit environ 1 000 par année.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins pour la fourniture de services de laboratoires analytiques pour effectuer des analyses chimiques sur des échantillonnages prélevés sur des lots de sols, et la rédaction d'un rapport pour les 19 arrondissements. Tous les services centraux le désirant pourront s'y joindre afin de profiter des mêmes avantages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0741 - 29 mai 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de 36 mois avec AGAT Laboratoires ltée., pour la fourniture, sur demande, de services pour la réalisation d'analyses chimiques sur des lots de sols prélevés et rédiger un rapport -

Montant estimé 163 592,18 \$ - Appel d'offres public # 13-12774 (3 soum.)

CE11 0684 - 11 mai 2011 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de 24 mois avec AGAT Laboratoires ltée., pour la fourniture, sur demande, de services d'un laboratoire accrédité pour effectuer des analyses chimiques sur des lots de sols contaminés et la rédaction d'un rapport - Montant estimé 121 102,28 \$ - Appel d'offres public # 11-11540 (3 soum.).

DESCRIPTION

Fourniture sur demande, des services d'un laboratoire accrédité pour effectuer des analyses chimiques sur des échantillons de sols contaminés et la rédaction d'un rapport. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les 12 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

JUSTIFICATION

Les laboratoires de la Ville n'ont pas les accréditations requises, l'équipement et le personnel suffisant pour réaliser un tel volume d'analyse; soit environ 1 000 analyses par année.

La prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture, sur demande des services d'un laboratoire accrédité pour effectuer des analyses chimiques sur des prélèvements d'échantillons de sols, et rédiger un rapport pour une période de 12 mois, permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables aux mêmes prix, avec les mêmes termes et conditions conclus à l'appel d'offres.

Pour bénéficier des prix obtenus lors du dernier contrat et économiser les coûts et les délais administratifs reliés au processus d'un nouvel appel d'offres, nous avons choisi l'option de prolongation de 12 mois.

En date du 30 avril 2016, l'entreprise dont il est question dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'adjudicataire du contrat faisant l'objet du présent sommaire décisionnel, qui ne vise uniquement que la fourniture de services d'un laboratoire analytique, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Également, le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une certification de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le Service de l'approvisionnement a effectué en collaboration avec le Service de l'environnement un estimé préalable de la dépense s'élevant à 59 983,80 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation faite par le Service de l'environnement est basée sur la consommation réelle effectuée de 2013 à 2016, plus des contingences de 10 % ajoutée par le Service de l'environnement.

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture de services d'un laboratoire analytique pour des analyses chimiques et de la rédaction de rapport pour une période de 12 mois. Les services de laboratoires seront disponibles sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs.

Cette entente-cadre concernant la fourniture de services d'un laboratoire analytique pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

La dépense se fera au fur et à mesure des consommations et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'une entente-cadre collective avec la firme retenue à la suite de l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-16

Claude HOULE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-05-16



Dossier # : 1160025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet 83-89 -Fiche 29) pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-05-17 14:01

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c., pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue de Courtrai (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 100 716,03 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet de la rue de Courtrai, prévue à l'entente 83-89, vise à faire l'enfouissement des réseaux câblés aériens et existants.

L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise le tronçon de la rue de Courtrai situé entre l'avenue Victoria et le chemin de la Côte-des-Neige qui a une longueur d'environ 800 mètres et prévoit l'enlèvement de 28 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1281 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2017 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent l'enfouissement du réseau câblé par Vidéotron s.e.n.c. dans des structures existantes et à construire de la CSEM dans la rue de Courtrai entre l'avenue Victoria et le chemin de la Côte-des-Neiges.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 100 716,03 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au PTI 2016-2018 dans le projet «69900 - Conversion - Enfouissement des fils» (No d'imputation:

6101.7709019.802400.06819.57201.000000.0000.162056.000000.19520.0000)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui débutera au cours de l'année 2016 et se complétera au cours de l'année 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-05-17



Dossier # : 1160025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 - Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 - Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-05-17 14:02

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160025003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Hochelaga (projet de l'entente 83-89 - Fiche 41) pour une somme maximale de 148 434,31 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet de la rue Hochelaga, prévue à l'entente 83-89, vise à faire le déplacement hors rue des réseaux câblés aériens et existants.

L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise le tronçon de la rue Hochelaga situé entre les rues Honoré-Beaugrand et Georges-V qui a une longueur d'environ 1600 mètres et prévoit l'enlèvement de 69 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1390 - 9 décembre 2015 - Adoption du budget de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent le réaménagement et le déplacement hors rue du réseau câblé par Vidéotron s.e.n.c. de la rue Hochelaga entre les rues Honoré-Beaugrand et Georges-V.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 148 434,31 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au poste budgétaire

2101.0010000.100810.06303.66503.016637.0000.000000.053002.00000.0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui se complétera au cours de l'année 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-05-17



Dossier # : 1160025006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - fiche no 29) pour une somme maximale de 357 410,45\$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - Fiche 29) pour une somme maximale de 357 410,45 \$ taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-05-17 14:03

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160025006

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Légaré (projet de l'entente 83-89 - fiche no 29) pour une somme maximale de 357 410,45\$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet de la rue Légaré, prévue à l'entente 83-89, vise à faire l'enfouissement des réseaux câblés aériens existants.

L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise le tronçon de la rue Légaré situé entre la rue Jean-Brillant et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine qui a une longueur d'environ 540 mètres et prévoit l'enlèvement de 31 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1281 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2017 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent l'enfouissement du réseau câblé par Vidéotron s.e.n.c. dans des structures existantes et à construire de la CSEM dans la rue Légaré entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Jean-Brillant.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré, puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 357 410,45 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au PTI 2016-2018 dans le projet «69900 - Conversion - Enfouissement des fils» (No d'imputation:

6101.7709019.802400.06819.57201.000000.0000.162880.000000.19520.0000)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui se complétera au cours de l'année 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Chef de division STI

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-05-17



Dossier # : 1160025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk - (projet de l'entente 83-89 - fiche no 9) pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk (projet de l'entente 83-89 - fiche 9) pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel
3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-05-17 14:04

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron s.e.n.c. pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion du secteur Hadley - quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk - (projet de l'entente 83-89 - fiche no 9) pour une somme maximale de 1 213 776,06 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2000, la CSEM s'est vu confier la gestion des ententes concernant certaines modalités des réseaux câblés entre la Ville de Montréal et les usagers possédant des câbles aériens présents dans les poteaux sur rue. Pour ce, elle est dotée d'un plan qui tient compte des prévisions budgétaires et de la capacité de réalisation de ses partenaires. Le projet du secteur Hadley, prévue à l'entente 83-89, vise à faire le déplacement hors rue des réseaux câblés aériens existants.

L'entente 83-89 a été conclue entre la Ville et Hydro-Québec afin de procéder à l'enfouissement ou au déplacement hors rue des réseaux câblés d'électricité, de télécommunications et de câblodistribution. Ce projet vise des rues dans le secteur délimité par le quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk qui ont une longueur totale d'environ 5,5 kilomètres et prévoit l'enlèvement de 156 poteaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1390 - 9 décembre 2015 - Adoption du budget de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron , pour réaliser les travaux de démantèlement de leur réseau câblé aérien. Ces travaux visent le déplacement hors rue du réseau câblé par Vidéotron s .e.n.c. dans le quadrilatère des rues Springland, Raudot, de Montmagny et Monk.

JUSTIFICATION

Ce contrat d'exécution de travaux doit être accordé de gré à gré , puisqu'il s'agit de travaux de nature exclusive que Vidéotron doit réaliser sur son réseau. Les travaux seront payés selon les coûts réels facturés avec factures à l'appui. La CSEM a validé l'estimation de Vidéotron en comparant les coûts à d'autres projets de nature similaire et en validant les quantités de câbles et d'équipements à démanteler.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 1 213 776,06 \$, taxes incluses.

Les crédits sont prévus au poste budgétaire

2101.0010000.100810.06303.66503.016637.0000.000000.053002.00000.0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet qui débutera en 2016 et qui devrait se compléter en 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-05-17



Dossier # : 1160598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10193;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-10 16:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160598001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, la relocalisation des câbles électriques de puissance et de fibres optiques pour la télécommunication est nécessaire et préalable à la construction du bâtiment. L'emplacement actuel du massif existant, contenant les câbles, est situé à l'intérieur du périmètre choisi pour la construction du nouvel édifice et doit être déplacé par la Commission des services électriques de Montréal dans le cadre d'un projet préalable. Les raccordements électriques et de télécommunication existants ont été construits afin d'alimenter l'usine Charles-J.-Des Baillets en cas d'urgence à partir de la sous-station électrique d'urgence située au nord-ouest du site Atwater.

Conséquemment, l'installation de nouveaux câbles de puissance et de fibres optiques empruntant un nouveau tracé est requise, afin de permettre de maintenir le lien souterrain construit pour l'alimentation électrique d'urgence de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets ainsi que son réseau de télécommunication relié à partir de la sous-station électrique de l'usine Atwater.

L'appel d'offres 10193 a été publié sur le SÉAO et dans le journal «Le Devoir» le 15 mars 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2016 au Service du greffe. La durée de la publication a été de quarante (40) jours. Les soumissions sont valides durant (150) jours, soit jusqu'au 22 septembre 2016.

Trois (3) addenda ont été publiés:

Addenda #1 - 11 avril 2016 - Plans révisés indiquant une modification du cheminement des câbles de fibres optiques ainsi qu'une modification au niveau d'un article des clauses techniques spéciales des fibres optiques concernant le type de conduit à utiliser à l'intérieur des bâtiments.

Addenda #2 - 12 avril 2016 - Remplacer la page 8 de 8 du formulaire de soumission afin de retirer une référence à un document inexistant et au niveau des clauses techniques spéciales, procéder à un changement des spécifications du type de câbles de fibres optiques à fournir et installer.

Addenda # 3 - 20 avril 2016 - Réponses à des questions provenant de preneurs de cahier des charges relativement aux spécifications des câbles de 28 kV et leurs accessoires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0158 - 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux.

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi qu'en architecture de paysage aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ondel inc., pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater. Ce contrat comprend, entre autres :

- l'achat, l'installation et le raccordement de 9 câbles de puissance de 28 kV d'une longueur de 500 mètres chacun pour l'alimentation électrique de l'usine Charles-J.-DesBailleurs en cas d'urgence;
- l'achat et l'installation d'un nouveau câble de communication entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBailleurs. Le nouveau câble assurera la synchronisation des protections électriques du réseau d'urgence, la communication pour le système de supervision de l'alimentation d'urgence en plus des autres besoins de télécommunication entre les usines;
- le retrait et la disposition des vieux câbles.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût du contrat, soit 50 343,98 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au présent dossier. Cinq (5) entreprises n'ont pas déposé

d'offre en évoquant les motifs suivants:

2 preneurs du cahier des charges fournissent des prix à titre de sous-traitants;

2 preneurs ont indiqué ne pas rencontrer les spécifications demandées;

1 preneur a indiqué que son carnet des commandes est complet.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les quatre (4) soumissionnaires sont conformes et que la firme Ondel inc. a présenté la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences)	Total
Ondel inc.	503 439,81 \$	50 343,98 \$	553 783,80 \$
La Cie Électrique Britton Ltée	535 783,50 \$	53 578,35 \$	589 361,85 \$
Telecon inc.	561 521,59 \$	56 152,16 \$	617 673,74 \$
Entrepreneur de construction Dawco inc.	688 802,58 \$	68 880,26 \$	757 682,84 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	707 604,73 \$	70 760,47 \$	778 365,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			629 625,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			203 899,04 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			36,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-224 581,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-28,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			35 578,05 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,4 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 28,9 % (224 581,40 \$) par rapport à l'estimation. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau qui ont été surévalués, en se basant sur la fluctuation des coûts du cuivre concernant les items se retrouvant sous l'article 1 et d'estimations provenant d'un consultant externe, basé sur le prix de fournisseurs de fibres optiques, pour ceux se retrouvant sous l'article 2.

Article	Description	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire	Écart (\$)	Écart (%)
1.1	Câble de cuivre	342 050,63 \$	261 625,61 \$	- 80 425,01 \$	- 24 %
1.3	Épissures	31 043,25\$	24 310,28 \$	- 6 732,97 \$	- 22 %

1.4	Retrait et recyclage des anciens câbles	19 068,32 \$	5 582,04 \$	- 13 486,28 \$	- 71 %
2.1	Câbles fibres optiques	291 297,79 \$	191 317,25 \$	- 99 980,54 \$	- 34 %

Les validations requises indiquent que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la compagnie Ondel inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 26 avril 2016, portant le numéro 2700016746.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 553 783,80 \$ taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense sera entièrement financée par la réserve de l'eau d'agglomération.

La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation des câbles est préalable au début des travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater. Tout délai dans l'exécution de ces travaux entraînera un retard pour la construction du nouveau bâtiment industriel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2016
Réunion de démarrage : Juin 2016
Début des travaux : Juillet 2016
Fin des travaux : Décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TROTTIER
Ingénieur-électricité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-05-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-10



Dossier # : 1165015003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à GROUPE AXINO pour les travaux de remplacement de la toiture et de réfection du système de ventilation du Chalet Jean-Paul II - PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent (0757) - Dépense totale de 480 391,28 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5817 (5 soumissionnaires).

1. d'autoriser une dépense de 491 739,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la toiture et de réfection du système de ventilation du Chalet Jean-Paul II - PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent (0757), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à GROUPE AXINO, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 434 999,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5817);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,99 % par l'agglomération et à 49,01% par la Ville Centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-18 19:32

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1165015003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à GROUPE AXINO pour les travaux de remplacement de la toiture et de réfection du système de ventilation du Chalet Jean-Paul II - PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent (0757) - Dépense totale de 480 391,28 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5817 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Chalet Jean-Paul II, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent, dans le parc Jarry est occupé principalement par le poste de quartier (PDQ) 31. Il loge également un espace communautaire de l'arrondissement et les vestiaires de la patinoire du parc Jarry. Malgré des travaux de réparation réguliers par l'équipe d'entretien de la Ville, il y a eu en hiver 2015 des infiltrations d'eau provenant du toit dans le PDQ 31. La toiture du bâtiment est en majeure partie constituée de bardeaux d'asphalte.

L'équipe des professionnels du SGPI a été mandatée, en avril 2015, pour réaliser une évaluation de la situation et déterminer les travaux correctifs requis. Les professionnels ont établi la nécessité de remplacer la toiture en totalité, mais également les unités de ventilation du toit désuètes et en fin de vie utile. Le remplacement des unités implique des travaux connexes en architecture et en électromécanique, essentiellement dans le PDQ 31 et l'espace communautaire de l'arrondissement.

Les professionnels ont donc préparé les plans et devis pour un appel d'offres public portant sur le remplacement de la toiture et la réfection du système de ventilation de l'ensemble du bâtiment.

L'appel d'offres a été publié le 12 novembre 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes au greffe de la Ville le 11 décembre 2015. Les soumissionnaires ont disposé de 30 jours calendrier pour préparer leur soumission.

Trois (3) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
---------------------	------	---------

1	25 nov. 2015	Report de la date d'ouverture des soumissions suite à des demandes des preneurs des documents.
2	30 nov. 2015	Précisions et modifications en architecture et en mécanique, en réponse aux questions des preneurs des documents.
3	2 dec. 2015	Report de date d'ouverture des soumissions en raison de la grève des cols blancs.

Les visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 16, 17 et 18 novembre 2015.

La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Toutefois, une prolongation de la validité de 90 jours a été consentie par Groupe AXINO en raison du processus relié aux enquêtes du SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à l'entreprise GROUPE AXINO soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement de la toiture et de réfection du système de ventilation du Chalet Jean-Paul II - PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent (0757).

Au présent contrat, les principaux travaux consistent en :

- § démolition et préparation de l'emplacement;
- § installation du nouveau système de toiture;
- § installation des nouvelles unités au toit;
- § travaux connexes aux précédents en architecture, électricité et mécanique.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier (voir le tableau des coûts du projet, placé en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 14 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir liste en pièce jointe) et 5 d'entre eux ont déposé une soumission. Parmi les 9 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, deux sont des associations professionnelles qui n'ont pas les licences adéquates. Les autres ont privilégié d'autres projets pour lesquels l'appel d'offres a été publié dans la même période. Les 5 soumissions reçues sont conformes. L'analyse des soumissions démontre que GROUPE AXINO est le plus bas soumissionnaire conforme. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité placé en pièce jointe, ainsi qu'au tableau ci-dessous.

Le tableau de l'analyse financière des 5 soumissions se présente comme suit :

Firmes soumissionnaires	Prix de base avec taxes (Prix vérifié)	Contingences avec taxes (Prix vérifié)	Total avec taxes (Prix vérifié)
1- GROUPE AXINO	378 260,85 \$	56 739,13 \$	434 999,98 \$
2- LES COUVERTURES SAINT-LÉONARD	384 131,48 \$	57 619,72 \$	441 751,20 \$
3- PROCOVA INC.	411 610,50 \$	61 741,58 \$	473 352,08 \$

4- CONSTRUCTION DLT (2014) INC.	479 445,75 \$	71 916,86 \$	551 362,61 \$
5- CONSTRUCTION SOJO INC.	519 922,70 \$	77 988,40 \$	597 911,10 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPI	375 290,74 \$	56 293,61 \$	431 584,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			499 875,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,91%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			162 911,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			37,45%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			3 415,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			0,79%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			6 751,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,55%

La dernière estimation a été établie par les professionnels internes du SGPI lors de l'appel d'offres. Elle s'élève à 431 584,35 \$ (taxes et contingences incluses). Cette estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Elle est légèrement inférieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de 3 415,63 \$ (0,79 %).

Nous pouvons constater que les prix des quatrième et cinquième soumissionnaires sont quelque peu au-dessus des prix du marché. Malgré cela, l'écart entre la moyenne des soumissions et le plus bas soumissionnaire est de 14,91 %, ce qui est acceptable. Par ailleurs, la différence entre le deuxième soumissionnaire et le plus bas s'élève à 6 751,22 \$, soit un écart de 1,55 %.

Tout ce qui précède confirme que la soumission du plus bas soumissionnaire, GROUPE AXINO, est dans les prix du marché. De plus, il possède l'expérience nécessaire pour réaliser le projet.

Les professionnels recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit GROUPE AXINO (voir la recommandation des professionnels en pièces jointes).

GROUPE AXINO, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

GROUPE AXINO n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cependant, cet entrepreneur détient l'autorisation de l'AMF.

Par ailleurs, GROUPE AXINO a été approuvé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), à la suite de l'enquête de réputation à laquelle l'entreprise a été soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 434 999,98 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 45 391,30 \$ (12 % du prix de base), taxes incluses, est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de contrôle de la qualité des travaux de toiture, ainsi que des tests éventuels lors de la mise en service de la ventilation.

Le montant à autoriser totalise 480 391,28 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le coût total maximal de ce contrat sera financé par le règlement d'emprunt de compétence agglomération RCG-15-070 et le règlement d'emprunt corporatif 15-005 – Travaux de rénovation et de protection des immeubles.

Cette dépense sera assumée à 50,99 % par l'agglomération et à 49,01% par la Ville Centrale. Elle sera déboursée à 80 % en 2016 et 20 % en 2017. Pour plus de détails, voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux respecteront la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices, ainsi que les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement la gestion des déchets de construction et l'économie d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il importe que le contrat soit octroyé dans les meilleurs délais, afin de remplacer la toiture existante avant l'hiver 2016.

Tout retard dans ce processus aurait pour conséquence d'amplifier les risques d'infiltration d'eau du toit dans le bâtiment, ainsi que l'inconfort des occupants eu égard à la ventilation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le SPVM communique régulièrement avec les occupants du PDQ 31 pour leur faire part de l'évolution du dossier. Également, le SGPI travaille en coordination avec les responsables de l'arrondissement qui gèrent l'utilisation de la salle communautaire, des vestiaires de la pataugeoire et de la pataugeoire elle-même en raison de sa proximité avec le bâtiment. Avant le début du chantier, les occupants du PDQ 31 et les autres utilisateurs du bâtiment et de la pataugeoire seront informés des dispositions qui seront prises pour faciliter les travaux sans nuire aux services fournis aux citoyens ni à la sécurité de tous les usagers.

Par ailleurs, une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14620 Mandat : 17786-2-001

Octroi du contrat au CE :	Juin 2016
Réalisation des travaux :	De juin 2016 à février 2017

Il faut signaler que des ajustements pourront être apportés au calendrier de réalisation en

fonction des contraintes qui seront reliées à l'utilisation de la pataugeoire et aux enquêtes de sécurité des sous-entrepreneurs et employés de chantier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal
Félix GERMEK-MICHAUD, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Érik VINCENT, 17 mai 2016
Félix GERMEK-MICHAUD, 10 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENDEDDOUCH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-18



Dossier # : 1165350005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de réfection de la dalle extérieure et de mise à jour du système de captation des gaz à la caserne de pompiers n° 3 (0346) située au 256, rue Young, arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 380 383,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5800 (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 380 383,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la dalle extérieure et mise à jour du système de captation des gaz à la caserne de pompiers n° 3 (0346), située au 256, rue Young, arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 890,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5800);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-18 19:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165350005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de réfection de la dalle extérieure et de mise à jour du système de captation des gaz à la caserne de pompiers n° 3 (0346) située au 256, rue Young, arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 380 383,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5800 (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers no 3 est située au 256, rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment construit en 1914 comporte trois étages et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est le seul occupant. Cette caserne révèle un affaissement important au niveau de la dalle extérieure en pavé uni devant le garage, ainsi que la dégradation de la section de trottoir contigu avec la dalle.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de rénovation et de protection des immeubles et de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion de ces projets est assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une inspection détaillée de la dalle extérieure et intérieure du garage, ainsi que des tests de carottage du béton et des sols effectués par un laboratoire externe ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux correctifs à exécuter dans ce mandat.

Afin de régler la problématique d'affaissement de l'accès véhiculaire au garage, il est recommandé de remplacer la dalle extérieure actuelle du garage par une dalle de béton armé et refaire la section de trottoir correspondant à l'entrée au garage afin de créer un profil plus régulier pour la circulation des camions et le drainage des eaux de ruissellement.

Également, afin de maintenir la capacité portante de la dalle intérieure du garage, des travaux de réfection partielle de la portion de dalle sur sol à l'entrée du garage et des réparations de l'intrados de la dalle structurale au niveau du sous-sol s'avèrent nécessaires.

Afin de répondre à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des

services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel, le SIM doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. La caserne 3 est équipée d'un tel système qui est en fonction depuis 2010, mais il doit faire l'objet d'une mise à jour. La mise à jour consiste à l'ajout d'un troisième rail afin d'accueillir un véhicule de réserve à la caserne.

Un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux de réfection de dalle extérieure et de mise à jour du système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 16 mars 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 avril 2016. La période d'appel d'offres a duré 21 jours calendrier inclusivement. Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-03-31	Ajouts aux plans et devis en architecture et structure
2	2016-03-31	Visites supplémentaires

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 21, 22, 23 mars, 1^{er} et 4 avril 2016.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - 30 avril 2015 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0148 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG15 0013 - 29 janvier 2015 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et neuf (9) ont déposé leur soumission. Parmi les deux (2) preneurs de cahier de charges qui n'ont pas déposé de soumission, un (1) est une association patronale représentant des entrepreneurs et l'autre preneur n'avait pas les licences adéquates pour réaliser le projet.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Procova inc., soit le plus

bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection de la dalle extérieure du garage et de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 3.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- effectuer une partie des travaux en conditions d'amiante;
- modifier le système de captation des gaz à la source afin d'ajouter un rail supplémentaire;
- ajouter une persienne d'évacuation sur la façade ouest de la caserne;
- refaire la dalle extérieure devant le garage et la portion du trottoir y correspondant;
- refaire la portion de dalle intérieure sur sol située à l'entrée du garage;
- réparer l'intrados de la dalle structurelle intérieure du garage.

Suite à l'analyse des temps de réponse pour le secteur couvert par la caserne 3, le SIM a évalué que cette caserne pourra être fermée temporairement pendant la durée des travaux. Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les neuf (9) soumissions reçues sont conformes. Deux soumissions, soit celles de *Ross & Anglin Ltée* et du *Groupe DCR*, comprennent une erreur mineure de calcul dans la ventilation du montant, sans incidence sur le rang des soumissionnaires. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Procova inc.	300 774,60 \$	45 116,19 \$	345 890,79 \$
Gaston Champoux (1973) Inc.	318 800,00 \$	47 820,00 \$	366 620,00 \$
Construction Arcade	325 379,25 \$	48 806,89 \$	374 186,14 \$
Gestion Pachar inc.	340 785,90 \$	51 117,89 \$	391 903,79 \$
Construction Madux inc.	343 085,40 \$	51 462,81 \$	394 548,21 \$
Ross & Anglin Ltée	368 298,27 \$	55 244,74 \$	423 543,01 \$
MGB Associés inc.	382 981,73 \$	57 447,26 \$	440 428,99 \$
Groupe DCR	395 822,13 \$	59 373,32 \$	455 195,45 \$
Antagon International	427 226,53 \$	64 083,98 \$	491 310,51 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	308 505,39 \$	46 275,81 \$	354 781,20 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			409 291,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			18,33 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			-145 419,72 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			-42,04 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-8 890,41 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-2,51 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	11 838,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	3,42 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 354 781,20 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 8 890,41 \$ (2,51 %). Comme mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission provient notamment des chapitres 00 – charges générales et 01 – charges administratives. L'écart constaté pour ces deux chapitres peut s'expliquer par la propre stratégie du soumissionnaire quant à l'organisation de son chantier.

L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 11 838,80 \$, soit 3,42 %. Les prix déposés par les trois (3) premiers soumissionnaires sont similaires, présentant des écarts d'environ 4 %. Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions et que les prix soumis représentent la valeur du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova inc. adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Procova inc. doit obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 345 890,79 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 34 492,50 \$ (10 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de déménagement des pompiers pendant la fermeture de la caserne et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 380 383,29 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers ainsi que par le règlement d'emprunt RCG 15-005 - Travaux de rénovation et de protection d'immeuble.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de minimiser le risque d'accident des utilisateurs à l'extérieur du garage ainsi que le bris des véhicules et des portes du garage, il faut procéder sans délai à la réfection de la dalle extérieure.

Également, pour minimiser l'exposition des usagers aux fumées de diesel et répondre aux exigences de la CSSS, il est requis de mettre à jour le système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 3.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14633 - Mandat : 17618-2-009

Octroi du contrat au CE :	juin 2016
Réalisation des travaux :	juin – septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 11 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-10

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-18



Dossier # : 1165925001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions Hydrospec inc., pour des travaux d'aménagement des surfaces extérieures aux postes de pompage Châteaufort et Vincent d'Indy - Contrat R2015-09 - Dépense totale de 426 461,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 10194 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 426 461,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement des surfaces extérieures aux postes de pompage Châteaufort et Vincent d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions Hydrospec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 392 344,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10194;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-24 09:07

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165925001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Section Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions Hydrospec inc., pour des travaux d'aménagement des surfaces extérieures aux postes de pompage Châteaufort et Vincent d'Indy - Contrat R2015-09 - Dépense totale de 426 461,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 10194 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de pompage Châteaufort est situé au 6200, rue Darlington, Montréal et celui de Vincent d'Indy au 100, rue Vincent d'Indy, Montréal. Les réservoirs Châteaufort et Vincent d'Indy représentent un volume d'eau de 210 000 m³ et de 196 000 m³ respectivement et alimentent un total d'environ 1 110 000 citoyens.

Des travaux de réfection ont été réalisés au cours des années antérieures dans ces deux postes de pompage. Maintenant des travaux d'aménagement ainsi que l'installation de nouvelles clôtures sont requis pour améliorer les accès et sécuriser les lieux.

L'appel d'offres 10194 a été publié sur le SÉAO et dans le journal Le Devoir, le 20 avril 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 mai 2016 au Service du greffe. La durée de la publication a été de quinze (15) jours. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 8 septembre 2016.

Deux (2) addenda ont été publiés:

- Addenda 1 - 4 mai 2016 - Objet: prolongation de la période de visites des sites de travaux.

- Addenda 2 - 6 mai 2016 - Objet: changement de la période de validité des soumissions de 180 à 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable - Dépense totale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soum.)

CG12 0395 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour les travaux de mise à niveau des stations de pompage Lambert Closse et Vincent-d'Indy et de remplacement de clapets à la station de pompage Châteaufort - Dépense totale de 1 952 179,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10041 (3 soum.)

CG11 0156 - 19 mai 2011 - Accorder un contrat à Ondel inc. pour les travaux de réhabilitation des réseaux électriques des stations de pompage d'eau potable Vincent-d'Indy et Châteaufort - Dépense totale de 2 345 052,46\$, taxes incluses - Appel d'offres public 9995 (4 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de 392 344,81 \$, taxes incluses, à Les Constructions Hydrospec inc., pour les travaux d'aménagement des surfaces extérieures aux postes de pompage Châteaufort et Vincent d'Indy.

Pour le poste de pompage Châteaufort, le contrat comprend, entre autres :

- Démanteler, identifier et entreposer la clôture temporaire de la station Châteaufort à l'intérieur de cette dernière;
- Mise en place d'une nouvelle clôture similaire à l'existante (garde-corps) en remplacement de la clôture temporaire , et son prolongement jusqu'au bâtiment de la station de pompage incluant la bordure;
- Engazonnement et plantation d'arbres et arbustes tout au long de la clôture projetée;
- Excavation, mise en place d'une nouvelle fondation et pavage du chemin d'accès menant vers la station de pompage;
- Aménagement d'un stationnement pour les véhicules Ville;
- Relocalisation de la porte d'accès existante de l'aire d'entreposage des deux génératrices et réaménagement de la clôture oméga;
- Prolongement du muret de soutènement et de la clôture autour des CSI (cabinet de sectionneurs intégrés) d'Hydro-Québec.

Pour le poste de pompage Vincent d'Indy, le contrat comprend, entre autres :

- Délimitation de la structure du réservoir;
- Aménagement du chemin d'accès vers la station de pompage (en enrobé bitumineux);
- Prolongement de la limite physique en surface de la membrane d'étanchéité avec du pavé uni;
- Aménagement paysager (engazonnement , arbustes) sur le talus de l'enclos abritant le transformateur extérieur;
- Nettoyage des puisards en face de l'enclos ;
- Réfection de la surface gazonnée du dessus du réservoir limitrophe au chemin d'accès;
- Aménagement d'une aire de stationnement pour les véhicules de la Ville.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 51 175,41 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

Des dépenses incidentes de 10% du coût du contrat, soit 34 116,94 \$, taxes incluses, sont prévues pour couvrir les coûts associés aux activités suivantes :

- le contrôle qualitatif des matériaux;
- activités de communications associées au projet (affichage);
- travaux reliés aux utilités publiques;
- autres services spécialisés pour suivre et compléter le projet.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en annexe.

Les motifs de désistement des quatre firmes sont les suivants :

- un (1) preneur a acheté les documents à titre de sous-traitant;
- deux (2) preneurs ont indiqué qu'ils ont manqué de temps;
- un (1) preneur a acheté les documents mais n'a pas pu visiter les sites des travaux malgré un addenda de prolongation du délai de visite obligatoire pour soumissionner.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les quatre (4) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Les Constructions Hydrospec inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Les Constructions Hydrospec inc.	341 169,40 \$	51 175,41 \$	392 344,81 \$
Excavation E.S.M. inc	413 798,45 \$	62 069,77 \$	475 868,22 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	627 298,43 \$	94 094,76 \$	721 393,18 \$
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	954 200,52 \$	143 130,08 \$	1 097 330,50 \$
Dernière estimation des professionnels externes	327 414,31 \$	49 112,15 \$	376 526,45 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			671 734,20\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			71,21 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			704 985,69 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			179,69 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			15 818,36 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			4,20 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			83 523,41 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	21,29 %
---	---------

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 4,20 % (15 818,36 \$) par rapport à l'estimation.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 8310-8407-37) et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 21 mars 2016 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la firme Les Constructions Hydrospec inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 22 juin 2015, portant le numéro 2015-CPSM-1035275. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 392 344,81 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 341 169,40 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 51 175,41 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 426 461,75 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 34 116,94 \$, taxes incluses, pour les dépenses incidentes reliées au contrôle qualitatif des matériaux, aux activités de communication, aux travaux reliés aux utilités publiques et autres services spécialisés pour compléter le projet.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

Cette dépense sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération pour un montant total net de ristourne de 389 416,42 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les abords de ces 2 sites ne seront pas intégrés dans l'environnement de leurs quartiers respectifs, si les présents travaux ne sont pas réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2016

Début des travaux: Août 2016

Fin des travaux: Octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Van Hao NGUYEN
INGENIEUR

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

André MARSAN
Chef de l'exploitation des usines

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-20

**Dossier # : 1167292002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans diverses rues locales de l'arrondissement de Lachine - Montant total de 452 771,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1604 (8 soumissionnaires)

Au conseil d'arrondissement :

1. D'autoriser une dépense totale de 90 554,31 \$, représentant 20 % du coût total du contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1604;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Au comité exécutif :

1. D'autoriser une dépense totale de 362 217,24 \$, représentant 80 % du coût total du contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine;
2. D'accorder le contrat à cette fin à la firme CIMA + S.E.N.C., celle-ci ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, au montant total de 452 771,55 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1604;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167292002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, au montant total de 452 771,55 \$ toutes taxes incluses, pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans diverses rues locales de l'arrondissement de Lachine - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1604 – Huit (8) soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine désire retenir les services d'une firme spécialisée de génie-conseil en vue d'une part, de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 6^e Avenue entre Victoria et Provost (environ 440 mètres), de la 17^e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et la rue William-MacDonald (environ 340 mètres), de l'avenue de Mount-Vernon entre la rue de l'Union et l'avenue Milton (environ 150 mètres), la rue Saint-Louis entre la 12^e et la 15^e Avenue (environ 230 mètres), la rue Sherbrooke entre la 44^e et la 47^e Avenue (environ 305 mètres), la rue Broadway entre la 35^e et la 36^e Avenue (environ 85 mètres) et la 42^e Avenue entre les rues Provost et Sherbrooke (environ 330 mètres).

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 25 janvier 2016 au 15 février 2016. La durée de publication a été de 22 jours. La soumission est valide pendant 180 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 15 août 2016.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 452 771,55 \$ toutes taxes incluses à la firme Cima + s.e.n.c. pour des services professionnels, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appels d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de caractérisation environnementale des sols pour la préparation des plans et devis en vue d'un appel d'offres qui sera lancé dans les prochains mois; ainsi que la surveillance en chantier des travaux de réfection des conduites secondaires d'égout, d'aqueduc, et du remplacement des entrées de services d'égout et d'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des trottoirs, et ce, selon les termes des documents rendus disponibles par le biais d'un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1604 (contrat SPG-1603).

Ces travaux seront réalisés sur les tronçons suivants :

- 6^e Avenue entre Victoria et Provost;
- 17^e Avenue entre Saint-Joseph et William-MacDonald;
- Mount-Vernon entre Union et Milton;
- Saint-Louis entre 12^e et 15^e Avenue;
- Sherbrooke entre 44^e et 47^e Avenue;
- Broadway entre 35^e et 36^e Avenue;
- 42^e Avenue entre Provost et Sherbrooke.

Le montant des contingences 41 161,05 \$, toutes taxes incluses prévues au contrat représente 10 % du coût des honoraires de services professionnels.

Le montant total de 452 771,55 \$ toutes taxes incluses (contrat : 452 771,55 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80 % par la Ville Centre (362 217,24 \$) et à 20 % par l'arrondissement de Lachine (90 554,31 \$).

JUSTIFICATION

La division des ressources matérielles de l'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public (LAC-PUB-1604). Sur treize (13) preneurs de cahiers de charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission pour un pourcentage de 61,54 %.

Pour le présent appel d'offres, la division des ressources matérielles a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établit selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés, au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les soumissionnaires ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points, ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Cima + s.e.n.c., pour un montant de 452 771,55 \$ toutes taxes incluses.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Firmes soumissionnaires		Note Intérim	Note finale	Prix toutes taxes incluses	Contingences toutes taxes incluses	Total toutes taxes incluses
1	CIMA + SENC	82,17	2,92	411 610,50 \$	41 161,05 \$	452 771,55 \$
2	WSP Canada inc.	78,67	2,86	408 448,34 \$	40 844,83 \$	449 293,18 \$
3	EFEL Experts - conseil	76,50	2,81	409 035,06 \$	40 903,51 \$	449 938,57 \$
4	Le Groupe Conseil Génipur inc.	82,83	2,45	492 093,00 \$	49 209,30 \$	541 302,30 \$
5	Les services EXP inc.	75,83	2,40	477 146,25 \$	47 714,63 \$	524 860,88 \$
6	Beaudoin Hurens	77,00	2,35	492 219,47 \$	49 221,95 \$	541 441,42 \$
7	AXOR Experts - conseils	77,83	2,27	511 540,55 \$	51 154,06 \$	562 694,61 \$
8	SNC Lavalin	77,83	2,27	849 768,73 \$	84 976,06 \$	934 745,60 \$
Estimation Arrondissement Lachine				486 804,15 \$	48 680,42 \$	535 484,57 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)						(82 713,02) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)						-18,27 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)						(3 478,38) \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%)						-0,77 %

L'estimation détaillée a été réalisée par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine à partir de l'ampleur de travaux comparables déjà effectués dans l'arrondissement.

L'écart entre le soumissionnaire ayant la meilleure note et l'estimation est de -18,27 %. En effet, l'écart entre la moyenne des soumissions conformes et l'estimation est de -4,04 % à celle-ci. Après analyse, bien que l'ensemble des prix soient inférieurs à l'estimation, les principales différences sont au niveau des relevés topographiques et complémentaires (environ 3 500,00 \$) et le service au bureau et en chantier durant la construction (environ 15 000,00 \$). Nous jugeons donc que la soumission ayant la meilleure note est en faveur de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux honoraires professionnels en ingénierie sont évalués à 452 771,55 \$ toutes taxes incluses, qui se composent d'un octroi de contrat de 452 771,55 \$ à CIMA + s.e.n.c., incluant un montant de 41 161,05 \$ (10 %), toutes taxes incluses pour les dépenses contingentes.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 20% par l'arrondissement Lachine pour un montant de 90 554,31 \$ taxes incluses;
- 80% par la Ville centre pour un montant de 362 217,24 \$ taxes incluses.

Pour l'arrondissement de Lachine :

L'arrondissement de Lachine assumera la proportion des coûts associés aux services

professionnels reliés au pavage et aux trottoirs non compris dans les travaux de réfections de conduites. Cette proportion de 20 % du total des honoraires professionnels s'établit à 90 554,31 \$.

Pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau :

La dépense de 362 217,24 \$, ou 330 752,64 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 330 752,64\$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au comité exécutif la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Renouvellement des réseaux d'eau, donc moins d'interventions qui touchent les citoyens;

- Moins de perte d'eau causée par les fuites;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Diminuer les refoulements d'égout chez les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux des infrastructures à l'été 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication dont la stratégie sera élaborée par la division des études techniques et la division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le mandat confié aux professionnels débutera dès la confirmation de son octroi, soit une fois reçue l'approbation du comité exécutif prévu au mois de mai 2016. Les services professionnels sont requis jusqu'à la fin des travaux pour la 2^e couche de pavage en 2017.

- Fin des travaux de confection des plans et devis : Un délai ne dépassant pas huit (8) semaines de la date d'adjudication du contrat;
- Appel d'offres pour travaux : Début de l'été 2016;
- Ouverture des soumissions : Trois (3) semaines après la date de publication de l'appel d'offres;
- Début des travaux: Avant l'automne 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ces travaux sont visés par le décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique donc au contrat du présent appel d'offres.

Conformément aux exigences de ce décret et tel que demandé dans les documents d'appel d'offres, Cima + s.e.n.c. détenait à la date de dépôt de sa soumission une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. Une copie de cette autorisation est disponible en pièces jointes.

La firme Cima + s.e.n.c. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec. De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivant :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDP-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics

À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mammar MENDIL, Service de l'eau
Michel BOYER, Lachine
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 13 avril 2016
Mammar MENDIL, 11 avril 2016
Michel BOYER, 8 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Angela BANDERA
Agent(e) technique génie municipal

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-07

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics



Dossier # : 1166972002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à EnGlobe corp. pour la surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 199 257,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S16-006 (7 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

Au comité exécutif

1. D'autoriser une dépense de 89 284,99 \$, taxes, incidences et contingences incluses, représentant 44,8 % du coût total du contrat pour la Surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon", dans l'arrondissement de Verdun.
2. D'octroyer à EnGlobe corp., le soumissionnaire se situant au premier rang, après l'évaluation qualitative des soumissions, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 199 257,42 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-006 (7 soumissionnaires).
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
4. D'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-17 15:27

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166972002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à "EnGlobe corp." pour la "Surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Sœurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon", dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 199 257,42 \$, contingences et taxes incluses. - Appel d'offres public S16-006 (7 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour le suivi et le contrôle des travaux de reconstruction de :

- La rue Hall (500 à 539), côté nord-ouest du boulevard de L'Île-des-Sœurs ;
- La rue de Gaspé (669 à 700), côté sud-ouest de la rue de Gaspé ;
- La rue Elgar (parc), côté sud-ouest du boulevard de L'Île-des-Sœurs, entre la rue Elgar et le stationnement du centre communautaire Elgar, ainsi qu'entre la rue Elgar et le stationnement de l'église Sainte-Marguerite-Bourgeoys;
- La rue Elgar (rive), entre le boulevard de L'Île-des-Sœurs et la limite sud-est du rond-point;
- La rue Corot, entre le boulevard de L'Île-des-Sœurs et la rue Wilson;
- La boucle Corot, entre la rue Wilson et la rue Wilson;
- La rue Wilson, entre la rue Corot et la rue Berlioz;
- La rue Crawford, entre les rues Truman et Penniston;
- l'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon (Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun); travaux d'aménagements extérieurs sur le site du projet.

L'échéancier des travaux se situe entre le 13 juin et la mi-novembre 2016.

Les infrastructures de ces tronçons des rues ont fait l'objet d'analyse par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et par l'arrondissement de Verdun. Ces évaluations ont permis d'établir les priorités suivantes et d'y effectuer les rénovations requises :

- La rue Hall (500 à 539), côté nord-ouest du boulevard de L'Île-des-Sœurs - **Réfection partielle de la chaussée ;**

- La rue de Gaspé (669 à 700), côté sud-ouest de la rue de Gaspé - **Réfection partielle de la chaussée** ;
- La rue Elgar (parc), côté sud-ouest du boulevard de L'Île-des-Sœurs, entre la rue Elgar et le stationnement du centre communautaire Elgar, ainsi qu'entre la rue Elgar et le stationnement de l'église Sainte-Marguerite-Bourgeoys - **Réfection partielle et planage/resurfaçage de la chaussée** ;
- La rue Elgar (rive), entre le boulevard de L'Île-des-Sœurs et la limite sud-est du rond-point - **Réfection partielle de la chaussée** ;
- La rue Corot, entre le boulevard de L'Île-des-Sœurs et la rue Wilson - **Réfection partielle de la chaussée** ;
- La boucle Corot, entre la rue Wilson et la rue Wilson - **Réfection partielle et planage/resurfaçage de la chaussée** ;
- La rue Wilson, entre la rue Corot et la rue Berlioz - **Planage/resurfaçage de la chaussée** ;
- La rue Crawford, entre les rues Truman et Penniston - **Réfection complète de la chaussée et réaménagement géométrique de l'intersection Crawford/Truman** ;
- l'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon (Lieu culturel de proximité et école de cirque de Verdun) - **Travaux d'aménagement du paysage, d'installation d'un système de rétention des eaux pluviales en provenance du stationnement et des toits, de reconfiguration du réseau de captation et de canalisation des eaux de surface du stationnement ainsi que de réfection et d'agrandissement de ce même stationnement.**

Pour les travaux des rues Hall, de Gaspé et Elgar (rive), le dossier décisionnel 1166730001 (Dépense totale de 525 785,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S16-009) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

Pour les travaux des rues Elgar (parc), Corot et Wilson, le dossier décisionnel 1166730002 (Dépense totale de 717 027,18 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S16-010) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

Pour les travaux de la rue Crawford, l'appel d'offres public sera lancé au printemps 2016.

Pour les travaux de l'édifice Guy-Gagnon, le dossier décisionnel 1153461032 (Dépense totale de 16 012 932,60 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Volet civil et architecture du paysage 1 321 458,58 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Appel d'offres public S15-016) est en instance de décision du conseil d'arrondissement.

Délai de validité des soumissions : 90 jours

Date de lancement de l'appel d'offres : Le jeudi 11 février 2016

Date de réception des soumissions : Le lundi 29 février 2016

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SEAO et Journal de Montréal

Le délai laissé aux soumissionnaires

pour préparer et déposer leurs soumissions : 19 jours de calendrier (13 jours ouvrables)

Émission d'addenda: Deux (2) addenda ont été émis

Addenda 01 émis le 17 février 2016, modifications au bordereau et au devis pour l'uniformisation des titres et des noms de rues comprises dans le contrat;

Addenda 02 émis le 23 février 2016, modifications au devis pour l'ajout de l'article décrivant les modalités du temps supplémentaire ainsi que pour la spécification des besoins en matière de surveillants principaux. Réponse aux questions des professionnels sous forme d'un volet question/réponse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à "EnGlobe corp." pour la "Surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon", dans l'arrondissement de Verdun. - Dépense totale de 199 257,42 \$, contingences et taxes incluses (contrat: 199 257,46 \$ + incidences: 0,00 \$). - Appel d'offres public S16-006 (7 soumissionnaires). Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires. Ces services sont décrits comme suit :

Surveillance des travaux : qualitative et quantitative, en résidence, selon les normes NQ incluant notamment, mais sans s'y limiter, les tâches suivantes:

- Assurer la surveillance des travaux selon les plans et devis;
- Vérifier l'implantation des ouvrages faits par l'entrepreneur;
- Faire le suivi des entrées et sorties de matériel granulaire, obtenir de l'entrepreneur la validation des matériaux au niveau environnemental et géotechnique;
- Assurer que les travaux sont exécutés suivant les règles de l'art, conformément aux documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Assurer le suivi des échéanciers et informer la Ville sur la progression des travaux et les défauts ou manquements constatés;
- Participer aux réunions de chantier;
- Procéder aux mesurages appropriés, assurer le respect des quantités et préparer la documentation nécessaire pour les estimations progressives et finales;
- Maintenir à jour une copie des plans « tel que construit » sur le chantier en y annotant toutes les modifications faites en cours de réalisation;
- Maintenir un journal de chantier quotidien;
- Assurer un suivi photographique quotidien des progrès du chantier et, en particulier des étapes cruciales, au moyen d'un appareil numérique doté d'un système de datation permanent (dos-dateur);
- Préparer tous les documents requis pour les approbations de travaux contingents selon les formulaires de la Ville.

• **Suivi laboratoire** : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux tels que:

- Contrôle de la compaction des différents matériaux (sols et béton bitumineux). Entre autres, lors des travaux de :
 - Mise en place du coussin et enrobage des conduites souterraines;
 - Préparation de l'infrastructure;
 - Mise en place de drains de fondation;
 - Mise en place des fondations granulaires;
 - Pose de bordures et de trottoirs en béton de ciment;
 - Mise en place des enrobés bitumineux;
 - Gestion des sols contaminés;
 - Mise en place du béton de ciment des ouvrages d'art;
 - Mise en place des massifs de fondation et des conduits souterrains.
- Analyse et vérification des formules de mélange pour le béton, le béton bitumineux et de tous les matériaux granulaires;

- Essais de laboratoire (analyse granulométrique, Proctor modifié, essai sur béton bitumineux, rupture de cylindre de béton, etc.) qui doivent être réalisés conformément aux exigences du devis;
- Rapports journaliers des inspections et des analyses de chantier, rapports de mémo de non-conformité, rapports d'analyses en laboratoire ainsi que le rapport final pour chacune des phases de réalisation.

JUSTIFICATION

APPEL D'OFFRES PUBLIC S16-006 : Surveillance qualitative et quantitative pour les rues de Gaspé, Hall, Elgar (rive), Elgar (parc), Corot et Wilson, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs, pour la rue Crawford ainsi que pour le projet d'agrandissement de l'édifice Guy-Gagnon"

Les services professionnels de surveillance des travaux et le suivi par un laboratoire sont requis pour assurer la qualité des ouvrages à construire.

Date de l'appel d'offres : 11 février 2016

Date d'ouverture : 29 février 2016 à 10 h 30

Sept (7) compagnies ont déposé des offres de services.

Les propositions ont été analysées selon deux volets : La qualité de la proposition et le montant soumis. Un pointage intérimaire a été établi lors de l'analyse de la qualité de la proposition, pour passer à l'ouverture des prix, la firme devait obtenir au moins 70.

Cinq (5) laboratoires ont obtenu ce pointage et leur enveloppe de prix ouverte. Les résultats des deux volets étaient ramenés dans la formule suivante:

(pointage intérimaire + 50) X 10 000

(prix soumissionné)

La Ville se doit de rejeter les soumissions de G&S Consultants et Groupe GIE, puisqu'ils ne détenaient pas leur Autorisation des Marchés Financiers (AMF) au moment de déposer leur soumission.

La Ville se doit de rejeter les soumissions des soumissionnaires "Le Groupe Solroc" et "WSP Canada inc." puisqu'ils n'ont pas obtenu le pointage nécessaire.

Le tableau normalisé suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
EnGlobe corp.	76,0	6,323	181 143,11 \$	18 114,31 \$	199 257,42 \$
Groupe ABS	77,5	6,280	186 640,41 \$	18 664,04 \$	205 304,45 \$
Solmatech	72,5	5,347	208 289,86 \$	20 828,99 \$	229 118,85 \$
Dernière estimation réalisée			197 966,64 \$	19 796,66 \$	217 763,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(18 505,88 \$)
					(8,50%)

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((\text{l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{e}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$	6 047,03 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{e}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	3,03 %

Après l'émission de l'addenda, le montant estimé par monsieur Dutil, ing. était de 217 763,30 \$. Pour fins d'estimation, des prix unitaires moyens ont été calculés à partir des prix des trois (3) soumissionnaires pour des travaux de contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun en 2014 et 2015.

Les soumissions ont été analysées par monsieur Jean-François Dutil, ing., employé de l'arrondissement.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 29 861,43 \$ (14,99 %), avec un coût moyen se situant à 211 226,91 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 18 505,88 \$ (8,50 % en moins) à l'estimation.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement

Les coûts associés aux travaux de reconstruction des rues du quartier de L'Île-des-Soeurs sont de 1 242 812,45 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Ceux de l'édifice Guy-Gagnon concernant les travaux de génie civil et d'aménagement du paysage sont de 1 321 458,58 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Finalement, les coûts réels des travaux de reconstruction de la rue Crawford, entre les rues Truman et Penniston, ne sont pas encore connus, mais sont estimés à ± 500 000,00 \$ (contingences, incidences et taxes incluses). Le montant total de ces travaux s'élève à 3 064 271,03 \$. Les frais de laboratoire sont de 199 257,42 \$ (taxes et contingences incluses) soit **6.50 %** du montant des travaux.

Les coûts de la surveillance des travaux seront assumés par le Service de la culture - Division du développement culturel et l'arrondissement de Verdun pour les travaux à l'édifice Guy-Gagnon; le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et l'arrondissement de Verdun pour les travaux de l'appel d'offres S16-010; l'arrondissement de Verdun pour les travaux de l'appel d'offres S16-009, suivant la même répartition que les travaux.

Calcul du pourcentage de répartition des coûts avec contingences et taxes :

Coût des travaux pour les différents contrats	Montants (avec incidences et contingences)	SIVT	Arr. Verdun
Réfection de la chaussée et de sections de trottoir Rues De Gaspé, Elgar et Hall (S16-009)	525 785,27 \$	0,00 \$	525 785,27 \$
Réfection de la chaussée et de sections de trottoir Rues Wilson, Corot et Elgar (S16-010)	717 027,18 \$	580 190,05 \$	136 837,13 \$

Réfection de la chaussée et de sections de trottoirs Rue Crawford (Soumission à venir)	500 000,00 \$	0,00 \$	500 000,00 \$
Cumulatif des rues	1 742 812,45 \$	580 190,05 \$	1 162 622,40 \$
% de répartition	100,0%	33,3%	66,7%
Montant de base pour les honoraires de surveillance (Taxes incluses)	103 025,63 \$	34 297,69 \$	68 727,94 \$
Contingences pour les honoraires de surveillance (Taxes incluses)	10 302,56 \$	3 429,77 \$	6 872,79 \$
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	113 328,20 \$	37 727,46 \$	75 600,73 \$

Coût des travaux pour les différents contrats	Montants (avec incidences et contingences)	Service de la Culture	Arr. Verdun
Travaux d'aménagement : Lieu culturel de proximité & École de cirque de Verdun (S15-016)	1 321 458,58 \$	792 875,15 \$	528 583,43 \$
% de répartition	100,0%	60,0%	40,0%
Montant de base pour les honoraires de surveillance (Taxes incluses)	78 117,48 \$	46 870,49 \$	31 246,99 \$
Contingences pour les honoraires de surveillance (Taxes incluses)	7 811,75 \$	4 687,05 \$	3 124,70 \$
Montant pour les honoraires de surveillance (Taxes et contingences incluses)	85 929,22 \$	51 557,53 \$	34 371,69 \$

Les crédits provenant de la Division du développement culturel du Service de la Culture ont déjà été votés et versés. Les coûts assumés par la Division du développement culturel du Service de la Culture pour ces services professionnels sont définis dans l'intervention du Service des finances de Verdun. Ces services professionnels seront réalisés en 2016.

L'arrondissement de Verdun agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la Division du développement culturel du Service de la Culture informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Verdun devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Division du développement culturel du Service de la Culture.

BUDGET

Se référer aux interventions des services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie de maintien et d'amélioration des actifs. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la

qualité de vie des citoyens.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Augmenter la durée de vie utile des structures de chaussée existantes ;
- Offrir aux citoyens de Verdun un pôle culturel dynamisé par l'aménagement d'infrastructures adaptés aux besoins de l'arrondissement en la matière.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est requis pour l'arrondissement afin de lui permettre d'avoir les ressources nécessaires pour le contrôle des matériaux, la surveillance qualitative et quantitative des travaux découlant des projets de réfection de rues et de l'édifice Guy-Gagnon.

Pour permettre le début des travaux de reconstruction prévu le 13 juin prochain, il est donc souhaitable que la décision concernant l'octroi du présent contrat de services professionnels puisse s'effectuer dans les meilleurs délais. Plus l'octroi du contrat est tardif, plus le début des travaux prévus devront être reportés dans la saison et ultimement devront être reportés à l'été prochain, le temps de refaire un nouvel appel d'offres, car l'arrondissement ne dispose pas des ressources suffisantes pour la surveillance quantitative ni l'expertise nécessaire pour le contrôle des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres public a été fait le 11 février 2016.

Sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission : G&S Consultants S.E.N.C., EnGlobe Corp., Groupe ABS inc., Solmatech inc, WSP Canada inc., Le Groupe Solroc et GIE - 841 8748 CANADA INC.

Le processus suit les règles d'attribution de contrat prescrites par le gouvernement du Québec.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 795-2014 du 24 septembre 2014 du Gouvernement du Québec. L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur "Englobe corp.", détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 décembre 2013.

La firme Englobe corp., (numéro d'entreprise du Québec 1167280206 n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La validation de l'attestation de Revenu Québec daté du 11 février 2016 à 11 h 28 min 38 s a été faite.

La validation à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne figure pas dans le registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics a été faite le 26 avril 2016.

L'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme est donc recommandé, soit:
Englobe corp., 4495, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 100, Québec, G1P 2J7

Ce dossier respecte, au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-DG-D-12-010);
- Directive « Confidentialité des estimations des contrats » (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCARM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHARLEBOIS, Service de la culture

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 2 mai 2016

Sophie CHARLEBOIS, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois DUTIL
Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2016-04-14



Dossier # : 1164956003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15145 - Trois soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel;
2. d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir, à la Ville de Montréal, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15145 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-05 18:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnement de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15145 - Trois soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Situé aux abords de l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray- Saint-Michel- Parc-Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares qui est en voie de transformation pour devenir un parc métropolitain. Il devrait être complété d'ici 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement du secteur Papineau Sud et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

En vue des échéances de 2017 et, tout particulièrement de 2023, plusieurs projets d'aménagement seront entrepris avec une ampleur, une variété et des durées très variables. Ces projets d'aménagement seront développés à l'interne par l'équipe du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et également par des firmes spécialisées mandatées par le SGPVMR. Il est donc entendu que des expertises spécifiques en ingénierie et en architecture de paysage seront requises afin d'appuyer positivement le développement et la mise en oeuvre des projets.

La Ville de Montréal avait déjà conclu une entente-cadre en ingénierie afin de recevoir ces services professionnels spécifiques (CG14 0357) pour le CESM. Toutefois, il a été nécessaire que le contrat liant la firme retenue à la Ville soit résilié en raison du défaut de cette firme à respecter ses obligations contractuelles. Cette situation demande maintenant qu'une

nouvelle entente-cadre soit conclue. Il a été convenu d'y prévoir aussi des services spécifiques en architecture de paysage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement en vue de poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), tel qu'il est décrit au plan d'action joint au présent dossier ; de procéder, en collaboration avec la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement du futur parc en réaffectant le personnel qualifié en place et habilité à effectuer des tâches; de mettre en place une table de concertation des partenaires du CESM et d'évaluer les modes de gestion et d'entretien du parc du CESM, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la Tohu, en vue de faire une proposition au comité exécutif

CG14 0289 - 19 juin 2014 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec SNC-Lavalin Inc. pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 14-13589 - 5 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

CG14 0357 - 21 août 2014 - Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec la firme CONSULTANTS S.M. inc pour la réalisation de services de génie conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 631 385,21 \$, taxes incluses / Appel d'offres public no 14-13674 - 3 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin

CG16 0110 - 25 février 2016 - Résilier le contrat de 631 385,21 \$, taxes incluses, accordé à Les Consultants S.M. inc. (CG14 0357) relativement à une entente-cadre pour des services de génie-conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel

DESCRIPTION

Ce dossier concerne la conclusion d'une entente-cadre qui doit permettre au SGPVMR d'obtenir des services professionnels en ingénierie (civile, électricité, mécanique, structure, hydrologie, etc.) et en architecture de paysage qui seront utiles à la planification, au développement et à l'aménagement à des fins de parc du CESM. Il s'agira de services variés en termes d'ampleur qui seront octroyés de façon ponctuelle, et ce, de la conception jusqu'aux plans et devis et du suivi du chantier. Ces services doivent permettre à la Ville de Montréal de régler des situations particulières, d'acquérir des connaissances et de se documenter afin d'entreprendre, par la suite, d'autres tâches qui requièrent ces données et ces informations.

JUSTIFICATION

Sous la supervision du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public publié dans le journal La Presse et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) a débuté le 2 mars 2016 pour se terminer 28 jours plus tard, soit le 30 mars 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 30 mars 2016, à 14h00.

Il y a eu douze preneurs de cahier des charges et trois soumissions ont été déposées (25 % du total des preneurs). Sur les neuf preneurs qui n'ont pas déposé de soumission, un preneur a mentionné un devis trop spécialisé et un autre a dit s'être procuré les documents pour fins d'information. Les sept autres preneurs n'ont pas donné de réponse. On peut d'ailleurs noter qu'une MRC s'est procurée les documents. Il est certain toutefois que le devis est très spécialisé puisqu'il vise à la fois des services en ingénierie (dans plusieurs champs d'expertise) et en architecture de paysage et que ces services doivent être rendus à

l'intérieur de délais assez courts.

Les preneurs du cahier des charges sont :

- AECOM Consultants inc.
- Arup Canada inc.
- AXOR Experts Conseils inc.
- BC2 Groupe Conseil inc.
- Groupe SNC-Lavalin inc.
- Les Services EXP inc.
- MRC de Roussillon
- Norda Stelo inc.
- Projet Paysage inc.
- Services intégrés Lemay et associés inc.
- Stantec Experts-conseils Itée
- WSP Canada inc.

Un addenda a été émis le 17 mars 2016 afin d'apporter des précisions aux documents d'appels d'offres, de répondre aux questions des soumissionnaires et de reporter l'ouverture des soumissions au 30 mars 2016. Le report de l'ouverture visait bien sûr à accorder plus de temps aux soumissionnaires et de s'assurer ainsi de ne pas limiter le nombre de propositions déposées. Le délai de validité de la soumission est de 180 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection formé de trois membres auquel s'ajoute le secrétaire du comité. Le comité a évalué les soumissions en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. Un soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire de moins de 70 %, ce qui a mené au rejet de sa soumission.

Les heures prévisionnelles inscrites au tableau de calcul des honoraires, faisant partie du bordereau de soumission, pour chacune des catégories de professionnels, sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées afin de déterminer la meilleure proposition de prix. Le contrat avec la firme adjudicataire sera valide jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire maximale ou jusqu'à la fin des travaux d'aménagement prévus au CESH, selon la première des deux éventualités.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix incluant taxes	Imprévus incluant taxes	Total incluant taxes
WSP Canada inc.	74,3	1,34	927 503,33 \$	s/o	927 503,33 \$
Groupe SNC-Lavalin inc.	76,7	1,29	980 771,24 \$	s/o	980 771,24 \$
Les Services EXP inc.	66,8	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			900 599,18 \$	s/o	900 599,18 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation))</i>					26 904,15 \$
Écart entre l'adjudicataire et l'estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					2,99 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2e meilleure note finale - adjudicataire)</i>					53 267,92 \$
					5,74 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)
 $((2e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$

Le montant total des honoraires professionnels accordés à WSP Canada inc. est de 927 503,33 \$, taxes incluses. Dans le contexte particulier d'une entente-cadre où les services sont rendus à la demande, le projet n'inclut pas de montant pour imprévus.

L'écart entre le montant soumis par l'adjudicataire recommandé et la dernière estimation réalisée à l'interne est de 2,99 %, en plus, ce qui peut être considéré acceptable.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

La conclusion de cette entente-cadre permettra d'assurer, par le biais des services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage, que les meilleures solutions d'aménagement soient développées pour le CESM.

Tel qu'il est précisé plus haut à la rubrique Contexte, la Ville de Montréal avait déjà conclu une entente-cadre pour des services en ingénierie. Cette entente-cadre qui a dû être résiliée (CG16 0110) se chiffrait à 631 385,21 \$, taxes incluses. Sur ce montant, la Ville a encouru une dépense de 56 009,06 \$, incluant les taxes, pour certains services rendus par le Contractant, soit moins de 9 % du contrat. Les crédits inutilisés (575 376,15 \$) ont été retournés dans le compte de provenance.

Il est important d'indiquer que le contrat recommandé est plus important que le contrat qui a été résilié, 927 503,33 \$ au lieu de 631 385,21 \$. Cette différence se justifie par le fait que la nouvelle entente-cadre prévoit maintenant des services en architecture de paysage pour des besoins spécifiques et que le nombre d'heures de services à rendre a été augmenté de 22 %. Il faut également considérer que l'entente-cadre recommandée présente des taux horaires indexés pour 2016 (en comparaison avec 2014). De plus, nous constatons que les taux horaires soumis dans les propositions de l'appel d'offres sont un peu plus élevés (en plus de la considération de leur indexation), ce que nous pouvons attribuer à l'effervescence du marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 927 503,33 \$ taxes incluses sera assumées comme suit :

Un montant maximal de 846 935,00 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération : RCG 15-020 - Parc Complexe Environnemental St-Michel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense sera répartie approximativement comme suit:

2016 : 84 693,50 \$ (10%)
2017 : 190 560,38 \$ (22,5%)
2018 : 190 560,38 \$ (22,5%)
2019 : 190 560,38 \$ (22,5%)
2020 : 190 560,38 \$ (22,5%)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit à l'intérieur du parc du CESH qui contribue à l'atteinte des objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est requis de conclure dès que possible cette entente-cadre afin d'être en mesure d'obtenir l'appui positif escompté et nécessaire au développement du CESH dans son ensemble ainsi qu'à la réalisation optimale des projets inscrits comme legs à la population soulignant le 375^e anniversaire de Montréal en 2017. Il est entendu que ces projets pour 2017 pourraient bénéficier de l'appui de l'entente-cadre pour pallier à des situations imprévues jusqu'ici.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, et ce, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (entente-cadre) : juin 2016

Attribution des mandats : lorsque requis, à la suite de l'octroi.

Fin du contrat : tel que spécifié à la section «Justification», à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire maximale ou à la fin des travaux d'aménagement prévus au CESH.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc BORNAIS, Service de l'environnement

Lecture :

Luc BORNAIS, 25 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-25

Martin GUAY
architecte paysagiste

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du
375e
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de
la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q.,
chapitre C-11.4), je désigne M. Clément
Arnaud, chef du Bureau du CESH et legs du
375e, pour me remplacer du 21 au 29 avril
2016 inclusivement dans l'exercice de mes
fonctions de chef de la Division des grands
parcs métropolitains, et exercer tous les
pouvoirs rattachés à mes fonctions. J'ai
signé : Pierre-Paul Savignac

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-05-03

CE : 20.019
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160640001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Attendu la mise en place, par la Société d'habitation du Québec, du Programme de supplément au loyer - Marché privé - SL1, dont la gestion sur le territoire de l'Agglomération a été confiée à l'Office municipal d'habitation de Montréal;
Attendu que la Société d'habitation du Québec demande aux municipalités et aux offices municipaux de signer des ententes tripartites afin de mettre en oeuvre ce programme;

Je recommande :

D'approuver la signature de l'entente tripartite soumise par la Société d'habitation du Québec pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément du loyer - marché privé - SL1

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-22 14:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160640001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

CONTENU

CONTEXTE

Les suppléments au loyer (PSL) sont des aides financières permettant à leurs bénéficiaires d'habiter un logement sur le marché locatif, mais à des conditions semblables à celles d'une habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer comble la différence entre le loyer inscrit au bail et la part de loyer payable par le locataire. Cette part équivaut à 25% des revenus totaux du ménage, conformément au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

La Ville de Montréal participe aux différents programmes de suppléments au loyer, à la hauteur de 10 % de leurs coûts. Cette contribution municipale est depuis 2001 remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal à même le mécanisme de partage régional des coûts municipaux du logement social. Le reste du financement provient des gouvernements du Canada et du Québec.

Dans son budget 2015, le gouvernement du Québec annonçait la création d'un nouveau programme de suppléments au loyer (PSL). Une première allocation de 1000 unités a été annoncée en décembre 2015 (effective au 1er janvier 2016), et il est prévu que s'ajouteront 1 200 unités par année pour les quatre années suivantes, pour un total de 5 800 unités attribuées de 2015 à 2019.

La SHQ a confié aux offices municipaux la gestion de ces allocations. À Montréal, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a reçu 355 unités qui doivent être attribuées aux ménages bénéficiaires préférentiellement avant le 31 mars 2016.

Par ailleurs, en marge de l'entente, les directives de la SHQ imposent à l'OMHM de réserver au moins 10 % de ces PSL pour des clientèles itinérantes ; ceci comprend les personnes sans adresse fixe, ou ayant des problèmes de santé mentale, ou victimes de violence conjugale, ou des jeunes en difficulté, ainsi que des personnes alcooliques, toxicomanes ou ex-détenues.

Le présent sommaire propose de signer les conventions requises par la Société d'habitation du Québec pour la mise en oeuvre du nouveau programme PSL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les décisions antérieures concernant les divers types de programmes PSL en vigueur :
CG 15 0482 - 20 août 2015 : Approbation d'une entente tripartite par laquelle la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal mandatent l'Office municipal de gérer les suppléments des subventions dans le cadre du Programme de supplément spécial (PSS) destiné à pallier la fin graduelle de certains programmes de supplément au loyer.

CG08 0517 - 28 octobre 2008. Approbation de quatre projets d'entente et un addenda par lesquels la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal renouvellent le mandat de l'Office municipal d'habitation de Montréal de gérer en leur nom les subventions de supplément au loyer dans le cadre de différents programmes d'aide en habitation sociale dont celui des Programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005.

CG07 0408 - 25 octobre 2007. Approbation de quatre projets d'entente et deux addenda par lesquels la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal renouvellent le mandat de l'Office municipal d'habitation de Montréal de gérer en leur nom les subventions de supplément au loyer dans le cadre de différents programmes d'aide en habitation sociale dont celui des Programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005.

CM05 0428 - 20 juin 2005. Approbation de quatre projets d'entente de supplément au loyer dont celui des Programmes d'aide d'urgence 2004 et 2005.

DESCRIPTION

L'entente établit le rôle de l'OMHM dans la gestion du programme PSL-marché privé - SL1. L'entente établit les modalités administratives de gestion des PSL (tels le calcul de la somme à verser, le mode de paiement, les informations requises des propriétaires sous convention et des locataires bénéficiaires, etc.). L'entente prévoit que la Ville s'engage à payer 10% des coûts de ces PSL.

JUSTIFICATION

L'entente permettra à court terme d'ajouter 355 unités subventionnées à l'offre de logements sociaux et abordables à Montréal. Il s'agit d'une mesure utile alors que la liste d'attente de l'OMHM pour son parc HLM compte actuellement 25 000 ménages (plus de 30 000 personnes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

De façon indicative, le coût moyen d'un PSL pourrait représenter environ 5 000 \$ par ménage, par année : les coûts de ce programme dépendront toutefois de la taille et des coûts de loyer des logements subventionnés. La réglementation de la SHQ définit la typologie de logement admissible et les loyers maximums selon la taille et diverses autres caractéristiques des ménages bénéficiaires.

La part municipale annuelle des 355 unités accordées en 2015 devrait donc se situer autour de 175 000 \$ (soit 10% du total des coûts). La quote-part de la Ville (10%) dans ce programme est la même que pour les autres programmes PSL en vigueur gérés par l'OMHM et est également remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) La Société d'habitation du Québec a confirmé à la CMM que les coûts de ces PSL sont intégrés

aux débours des offices municipaux qui les gèrent et, à ce titre, sont donc inclus dans les dépenses à rembourser aux municipalités en vertu de la loi habilitante de la CMM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation de la Ville dans le programme PSL- Marché privé - SL1 s'inscrit dans un ensemble de mesures et d'investissements en habitation visant à assurer des réponses aux besoins des ménages démunis et à assurer le maintien d'une société inclusive. Il s'agit d'une dimension importante d'un développement urbain durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'entente est requise pour que l'OMHM puisse utiliser les 355 unités de PSL accordées à Montréal en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication concernant le programme PSL relèvent de la Société d'habitation du Québec. L'Office municipal informera les propriétaires et les locataires concernés sur une base individuelle, en lien avec les spécificités de leur situation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LAFERRIÈRE

ENDOSSÉ PAR

Lucie BÉDARD_URB

Le : 2016-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2016-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Danielle CÉCILE
Directrice -SMVT - remplacement

Approuvé le : 2016-04-22

**Dossier # : 1160679011**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8h à 15h30./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension./ Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$.

Il est recommandé :

Au comité exécutif

1. D'autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8h à 15 h 15.
2. D'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.
3. D'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:

Durant l'exécution des travaux de peinture :

- une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
- la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;

Cette autorisation est valable du 19 septembre au 7 octobre 2016 ;

À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée ;

Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Au conseil d'agglomération

4. D'approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-10 11:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679011

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8h à 15h30./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension./ Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 2016, le Festival de la Santé inc., organisme sans but lucratif, organisera la 26e édition du Marathon Oasis de Montréal qui se tiendra le 25 septembre 2016. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et le parcours est certifié par Athlétisme Canada selon les normes de l'IAAF/FAIMS. Le temps réalisé par les participants au Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est accepté comme temps de qualification pour le Marathon de Boston.

Cet événement attire l'élite internationale ainsi que les amateurs de ce sport. Il a également pour objectif de promouvoir la santé par l'activité physique et oriente sa programmation en fonction d'une participation familiale. Les participants peuvent pratiquer l'activité de leur choix: la course ou la marche et choisir leur épreuve : Marathon, demi-marathon, 10km, 5km ou 1 km.

L'événement croît depuis quelques années : 24 000 inscriptions aux activités du Marathon Oasis de Montréal en 2011, 27 000 en 2012, 32 000 en 2013, 35 000 en 2014 et 2015. En 2015, c'est plus de 75 000 personnes qui ont encouragé les coureurs le long du parcours. En 2015, des représentants de 48 pays ont participé au marathon.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Marathon: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Rosemont-La Petite Patrie et Villeray-St-Michel-Parc Extension de même que La Ronde et le parc Jean-Drapeau. Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0452 - 20 août 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015

- CG14 0306 - 19 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2014, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 28 septembre 2014.
- CE14 0959 - 11 juin 2014 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.
- CG13 0234 - 20 juin 2013 - Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc., pour l'année 2013, établissant les modalités et conditions de réalisation de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », qui se tiendra le 22 septembre 2013.
- CE13 0891 - 12 juin 2013 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

DESCRIPTION

Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public et obtenir une visibilité internationale, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien technique et logistique. Ce soutien se définit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès de chaque arrondissement interpellé par le parcours et les différents services de la ville impliqués. La Ville offre notamment son soutien par des effectifs policiers, par le prêt de matériels divers tels que: barricades, électricité, scènes mobiles, tables à pique-nique, poubelles, etc. ainsi que par le traçage de la ligne bleue sur tout le parcours. La reconduction du protocole d'entente pour l'année 2016 montre la volonté de la Ville à accueillir le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal sur son territoire. La Division des événements publics a toujours coordonné la réalisation de cet événement auprès des intervenants municipaux et péri-municipaux. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés, les services publics et parapublics.

Cet événement invite la population à pratiquer ou à s'entraîner régulièrement à la marche ou la course à pied. Plus précisément, les activités se répartissent comme suit : Marathon (42,195 km), demi-marathon (21 km), marche/course (5 et 10 km) et course (1 km) pour les enfants de 3 à 12 ans. Certaines épreuves (marathon et demi-marathon) s'adressent aussi à des coureurs d'élite mondiale (des coureurs en provenance d'une trentaine de pays, plus de 40 états américains et 10 provinces canadiennes en 2014). Le descriptif des activités et l'itinéraire des participants sont joints en annexe. Une animation est prévue à tous les 2 km sur le parcours. Près de 35 000 \$ en bourses seront distribués pour les épreuves du marathon, du demi-marathon et du 10 km. En après-midi, une programmation culturelle et des activités accessibles à tous gratuitement auront lieu au parc La Fontaine (spectacle, amuseurs publics, jeux animés, etc.).

L'engagement de l'organisme sera assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Toute la population est invitée à participer à l'événement et aux activités parallèles. Cet événement sportif s'adresse à une clientèle de tout âge et encourage les saines habitudes de vie. Il est en lien avec le plan d'action régional Montréal, physiquement active qui vise, entre autres, la valorisation de la pratique sportive et de ses événements. De plus, cet événement fait partie du plus important réseau de course à pied au monde. L'intérêt que suscite toujours cet événement international ne se dément pas et le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est maintenant bien positionné sur l'échiquier mondial. L'édition 2015 du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal affichait complet et devient le deuxième plus gros événement de course au Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal se finance grâce à ses commanditaires, des subventions et les frais d'inscription. L'événement est appuyé d'un plan médiatique majeur d'une valeur de plus de 250 000 \$.

L'organisme a obtenu une contribution financière de 15 000 \$ du Programme de soutien financier aux événements sportifs géré par le Service de la diversité sociale et des sports.

Le soutien logistique et technique offert par la Ville, par l'intermédiaire de la Division des événements publics, est évalué à environ 350 000 \$ pour l'ensemble des activités du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal pour 2015. En 2015, une contribution financière de 15 000 \$, gérée par le Service de la diversité sociale et des sports, a été versée au Festival de la Santé dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Pour 2016, le promoteur devrait bénéficier de la même somme dans le même programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, le Festival de la Santé inc. encourage la pratique de saines habitudes de vie qu'il définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique. L'organisme engage Consortium Éco-Logique pour assurer la gestion des matières recyclables.

L'organisme est très impliqué socialement. Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal a remis un montant total de 301 905 \$ à la Fondation Tel-Jeunes depuis 2003 dont plus 32 000\$ en 2015. Le marathon a également remis 20 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme pour soutenir et favoriser le développement de la course à pieds au Québec. Il a offert gratuitement des espaces et des infrastructures à 13 organismes caritatifs pour leurs permettre se sensibiliser les coureurs, familles et amis. Les vêtements récupérés sont remis à la société St-Vincent de Paul et Renaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre une visibilité importante pour la Ville ;

- Événement significatif dans le paysage festivalier et reconnu comme l'événement de course à pied le plus populaire au Québec ;
- Événement demeure l'une des vingt plus importantes courses en Amérique du Nord ;
- Nombre de participants significatif ;
- Événement qui encourage la pratique d'activités physiques et les saines habitudes de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Annexe A « Communications et visibilité corporative », qui assure la visibilité de la Ville, est jointe au protocole d'entente.

- Le Festival de la Santé assure tous les aspects de communication et de relations publiques (publicité, marketing, outils promotionnels, média et média électronique: info@marathondemontreal.com), relativement à sa programmation et aux différents services qui sont offerts aux citoyens de l'agglomération.
- Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est présent dans les revues spécialisées telles que: Revue Kmag (Québec), revue sportive « Canadian Running » (Canada), revue sportive « Boston Marathon official program » (États-Unis), magazine sportif « Get out there » (Canada), magazine no 1 aux États-Unis « Runners World », l'agence internationale de voyages « Thomas Cook », etc.
- La grande majorité des réseaux sont toujours au rendez-vous lors de la rencontre de presse prévue quelques jours avant l'événement.
- La couverture médiatique lors de la présentation de l'événement a retenu l'intérêt de tous les médias parlés, écrits et télévisés. Étaient présents, en 2014, à la ligne de départ sur le pont Jacques-Cartier et durant la journée: V télé, SRC, TVA, RDS, RDI, LCN, CFCE, CTV, CBC ainsi que les radios et journaux.
- Le site Internet de l'événement est en lien avec celui de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin : dépôt du cahier des charges et adoption du parcours et du protocole d'entente

Août : rencontre de sécurité

Septembre : montage, réalisation de l'événement et démontage

Novembre : rencontre de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cet événement est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne un événement sportif d'envergure métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chris ADAMOPOULOS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal

Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
Yves D GIRARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Pascal DARVEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Denis ALLARD, Service des infrastructures_voirie et transports
Élizabeth HARVEY, Service des infrastructures_voirie et transports
Alain BEAUDET, Service des infrastructures_voirie et transports
Ngoc Thao DUONG, Service des infrastructures_voirie et transports
Éric Augusto LOTKE, Ville-Marie
Jessica BÉLANGER, Rosemont - La Petite-Patrie
Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports
Audrey BRAEN, Service des infrastructures_voirie et transports
Julian ROJAS, Service des infrastructures_voirie et transports
Jérémie - Ext CARRIÈRE, Service des infrastructures_voirie et transports
Lyse RENAUD, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc FLEURY, Ville-Marie
Richard P. CÔTÉ, Service de l'eau
Sylvie DICAIRE, Rosemont - La Petite-Patrie
Soraya MIRANDA, Ville-Marie
Youssef ZEROUALI CHAKIR, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Ngoc Thao DUONG, 9 mai 2016
Éric Augusto LOTKE, 6 mai 2016
Lyse RENAUD, 6 mai 2016
Nathalie SAINDON, 5 mai 2016
Sylvie DICAIRE, 4 mai 2016
Chris ADAMOPOULOS, 4 mai 2016
Alain BEAUDET, 4 mai 2016
Son Thu LÊ, 4 mai 2016
Yves D GIRARD, 4 mai 2016
Denis ALLARD, 4 mai 2016
Soraya MIRANDA, 4 mai 2016
Audrey BRAEN, 4 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-05

**Dossier # : 1164602001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans l'ancienne ruelle localisée à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour la somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toute partie des lots concernés. N/Réf. : 31H12-005-1871-01

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du domaine public toutes parties des lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans les lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisés à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour la somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-24 09:29**Signataire :** Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164602001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans l'ancienne ruelle localisée à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour la somme de 222 300 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public toute partie des lots concernés. N/Réf. : 31H12-005-1871-01

CONTENU

CONTEXTE

En 2008, le notaire représentant le Syndicat de la copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est (le « Syndicat ») a communiqué avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de régulariser le titre de propriété de ses clients. À ce sujet, une recherche de titre complétée par le Service des affaires juridiques de la Ville a relevé que l'ancien lot 18-1386-1 du Village d'Hochelaga avait le caractère de ruelle. À cet effet, un avis en vertu de l'article 610a. de l'ancienne Charte, a été reçu le 4 avril 1977 et a eu pour effet de transférer la propriété de cette ruelle à la Ville afin qu'elle fasse partie de son domaine public. Le 23 février 2004, sans tenir compte de l'avis ci-dessus relaté et publié sous le numéro 2 770 456 au Bureau de la publicité des droits, la Caisse populaire Desjardins Préfontaine-Hochelaga a vendu cette ruelle, avec une plus grande étendue de terrain, à Devmont Construction inc. (« Devmont »). Cette vente a été consentie sans droit en ce qui concerne la ruelle puisqu'elle appartenait à la Ville.

Un bâtiment fut ensuite construit et le 18 octobre 2005, une copropriété a été créée par le dépôt au Bureau de la publicité des droits d'une déclaration de copropriété par Devmont. Ladite copropriété est formée des lots 3 415 948 à 3 415 955 inclusivement, 3 616 534 à 3 616 537 inclusivement, étant les parties privatives et le lot 3 415 965, étant la partie commune, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »).

Suivant le constat de cette irrégularité, en 2008, la situation a été expliquée au notaire mandaté par le Syndicat ainsi que les procédures à suivre pour rectifier le titre de propriété de ses clients. Or, aucune démarche n'a été entreprise par le notaire ou par le Syndicat à cette époque.

Ensuite, en 2012, le SGPI a envoyé une lettre explicative de la situation au notaire ainsi qu'au Syndicat.

En juillet 2014 le SGPI a reçu un appel d'un avocat mandaté par le Syndicat de la

copropriété du 4550 Espace Mont-Royal Est afin de corriger la situation.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de parfaire le titre des propriétaires inscrits à l'index aux immeubles, en cédant au Syndicat tous les droits, titres et intérêts de la Ville dans l'ancien lot 18-1386-1 du cadastre du Village d'Hochelaga.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend, pour une somme de 222 300 \$, au Syndicat, tous les droits, titres et intérêts qu'elle peut détenir dans l'Immeuble localisé à l'intérieur des limites des propriétés situées au 4550, avenue Charlemagne, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et de fermer et retirer du domaine public toute partie de lots pouvant s'y retrouver.

La superficie de l'ancienne ruelle est de 144,9 mètres carrés comme en confirme le plan de la ruelle déposé au registre foncier ainsi que le plan du lot 1 882 202 du cadastre du Québec qui a remplacé la ruelle et qui a été déposé le 22 février 2002. À titre indicatif, ces deux plans sont annexés en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Afin de régulariser le titre de propriété des copropriétaires du 4550, avenue Charlemagne et ainsi éviter tout questionnement ultérieur quant à leur titre de propriété, il y a lieu de procéder à la fermeture et au retrait du domaine public de l'Immeuble et de vendre tous les droits, titres et intérêts que la Ville détient ou pourrait détenir dans cet emplacement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville encaisse un montant de 222 300 \$, plus les taxes applicables, pour la vente, ce qui correspond à la valeur marchande estimée par la Section de l'évaluation immobilière en date du 14 novembre 2014 se situant entre 1 506,95 \$ et 1 722,23 \$/m² (140 \$ et 160 \$/pi²). Le montant total de 222 300 \$ sera encaissé à la signature de l'acte de vente. La valeur aux livres de ce terrain est de 0 \$.

Le revenu de cette transaction sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI comme précisé dans l'intervention des finances.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut, par les autorités municipales de rendre une décision favorable il faudrait, devant telles circonstances, demander la démolition d'une partie du bâtiment construit sur la ruelle. Sachant que le domaine public est imprescriptible, jamais les titres ne pourront être corrigés sans l'approbation d'une telle vente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Dominique TURCOTTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Pierre DUBOIS, Rosemont - La Petite-Patrie
Yves MONTY, Outremont
Hugo LAFONTAINE-JACOB, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Yves MONTY, 9 mars 2016
Sylvie BLAIS, 25 février 2016
Dominique TURCOTTE, 22 février 2016
Hugo LAFONTAINE-JACOB, 22 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-20

CE : 20.023
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 37 100 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 février 2016. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 6 500 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant une somme de 37 100 \$ aux 14 organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2016 et de la récurrence des projets sélectionnés en 2015, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1^{re} date de dépôt en 2016		
Répartition du soutien financier		
Activités	OBNL	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	GUEPE (nouveau mandataire)	5 000 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	2 050 \$
Sorties en kayak	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$

Initiation et découverte du kayak de mer (l'Île-Bizard)	Nevtours (Éco plein air)	2 500 \$
Club Déclik Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	2 080 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	4 200 \$
Programme "Aviron Découverte Jeunes"	Club d'aviron de Montréal	5 000 \$
Tours du capitaine	École de voile de Lachine	1 250 \$
Pêche en famille	GUEPE	2 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert Sud-Ouest	2 000 \$
Sous-total		27 580 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Tour de la Route bleue	Accès fleuve / Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie	2 500 \$
Régate de mer du Lac St-Louis	Aviron Lachine	1 880 \$
Montréal Eau-Vive 2016	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	3 500 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 640 \$
Sous-total		9 520 \$
Total		37 100 \$

2. D'autoriser un virement budgétaire à chacun des trois arrondissements ci-après désignés, en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, pour une somme totale de 6 500 \$:

Activités	Arrondissement	Soutien recommandé
Volet 2 - Activités événementielles		
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	2 500 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	2 500 \$
Animations nautiques dans le cadre des festivités du triathlon	Arrondissement de Verdun	1 500 \$
Total		6 500 \$

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167307001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 37 100 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 février 2016. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 6 500 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril 2015, le comité exécutif a adopté le *Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau* (Programme) pour les années 2015-2019. Le Programme soutient la mise en œuvre d'initiatives locales permettant aux Montréalais de s'approprier davantage les berges. Le soutien vise les activités sur l'eau et dans l'eau organisées par des organismes à but non lucratif (OBNL) ou par des arrondissements.

L'enveloppe budgétaire globale du Programme est de 300 000 \$ pour cinq ans, dont 55 000 \$ pour l'année 2016. Le présent dossier vise à :

- Octroyer un soutien financier à des organismes et des arrondissements ayant déposé leur projet à la première date de tombée, soit le 15 février 2016;
- Renouveler le soutien financier à des organismes et des arrondissements dont les projets ont été sélectionnés en 2015 pour une période de plus d'un an.

La deuxième date de tombée pour déposer des projets en 2016 sera le 15 septembre prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2196	2 décembre 2015	Accorder un soutien financier totalisant 12 483 \$ à 5 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du
-----------	-----------------	---

CE15 1245	23 juin 2015	Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2015 et approuver les modifications à ce Programme pour l'année 2016.
		Accorder un soutien financier total de 27 517 \$ à 10 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre de la première date de tombée en 2015 du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 10 000 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.
CE15 0619	15 avril 2015	Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau (2015-2019) et autoriser un budget total de 300 000 \$ pour cette période.

DESCRIPTION

Les objectifs du Programme sont d'encourager l'organisation d'événements et de favoriser la mise en place de nouvelles activités de plein air sécuritaires non motorisées sur l'eau ainsi que de permettre aux Montréalais de se réappropriier les berges. Le Programme est destiné à soutenir les activités en régie des arrondissements de la Ville de Montréal ayant un accès aux rives (sud et nord) de l'île de Montréal et situées dans les bassins du Réseau bleu de la Ville de Montréal, lesquels sont :

- Le bassin du lac des Deux-Montagnes (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro);
- Le bassin de la rivière des Prairies (Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);
- Le bassin du fleuve Saint-Laurent (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie);
- Le bassin de La Prairie (Verdun, LaSalle);
- Le bassin du Lac Saint-Louis (Lachine).

Le Programme compte deux volets :

Volet 1	Activités de plein air	Les activités de plein air consistent au démarrage de nouvelles activités et au développement de l'offre d'activités actuelles	5 000 \$/année/projet pour une période de 1 à 3 ans
Volet 2	Activités événementielles	Les activités événementielles de plein air consistent à l'organisation d'événements ponctuels ou récurrents	5 000 \$/année/projet pour une période de 1 à 3 ans

Les critères d'admissibilité des projets, les coûts admissibles, les critères d'évaluation des projets, le calendrier de sélection, ainsi que les modalités d'évaluation et de versement sont clairement établis par le Programme. Les principaux critères d'évaluation des projets sont l'envergure, l'accessibilité, la diversification des sources de financement, la faisabilité et les éléments de plus-value (ex. : promotion des saines habitudes de vie, écoresponsabilité, etc.).

Un comité de sélection, formé de représentants de la Ville de Montréal (arrondissements et services corporatifs concernés), s'est rencontré pour sélectionner les nouveaux projets 2016, évaluer les projets récurrents sélectionnés en 2015 et recommander au comité exécutif la valeur du soutien financier à leur accorder.

1. Accorder un soutien financier aux projets sélectionnés pour la première date de dépôt de 2016

Pour la première date de dépôt de 2016, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu six (6) nouvelles demandes de soutien de la part de quatre (4) OBNL et deux (2) arrondissements. Trois (3) demandes n'étaient pas admissibles et les trois (3) autres ont été analysées.

Demandes inadmissibles

Parmi les demandes reçues, trois (3) ont été jugées inadmissibles en vertu des objectifs et des champs d'application du Programme ainsi que des critères d'admissibilité :

- Aménagement de pontons flottants pour accès aux berges (embarcations non motorisées) : Le projet vise l'aménagement de pontons flottants, un aspect inadmissible au Programme.
- Coupe mobilité : Les événements pour lesquels une subvention a été obtenue au *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* la Ville de Montréal pour la même année sont inadmissibles au Programme.
- Circuit bleu Charles-Bruneau : Cet événement est inadmissible, car il vise essentiellement une levée de fonds au bénéfice de la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau.

Demandes retenues

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à deux (2) activités organisées par les organismes GUEPE et Pro-Vert Sud-Ouest ainsi que d'autoriser un virement budgétaire à l'arrondissement de Verdun pour une somme totale de 5 500 \$. Le soutien à virer à cet arrondissement sera conditionnel à la réception de la résolution du conseil d'arrondissement qui doit se réunir le 7 juin 2016 pour entériner le projet. Un courriel de confirmation de cette démarche est fourni dans les pièces jointes du sommaire.

Ces nouvelles demandes ont présenté une récurrence des activités pour 3 ans (2016-2018) et demandé un soutien financier pour ces années, ce que permet le Programme. Ces trois (3) activités sont donc admissibles à un soutien en 2017 et 2018 suite à une mise à jour annuelle de leur projet, ainsi qu'au respect de toutes les obligations du programme. Une lettre confirmera aux OBNL et arrondissements les besoins de mise à jour des demandes de soutien. Le comité de sélection réévaluera la somme à accorder à ces projets pour 2017 et 2018 suite à cette actualisation annuelle.

2. Accorder le renouvellement d'un soutien financier aux projets récurrents sélectionnés en 2015

Sur les 18 projets sélectionnés en 2015, le comité de sélection a réévalué 16 projets ayant demandé un soutien financier récurrent pour 3 ans sur la base de leur reddition de comptes pour l'année 2015 et à la mise à jour de leur projet pour 2016. Le comité de sélection a recommandé d'accorder un soutien à quatorze (14) projets, car deux projets n'étaient plus admissibles à un renouvellement.

Demandes non renouvelées

Deux (2) ont été jugées inadmissibles à un renouvellement de soutien financier pour l'année 2016 :

- Journées d'aviron parents, enfants et amis : Cette activité a été annulée en 2015 en raison des conditions météorologiques. Comme le projet a été reporté en 2016, aucun nouveau soutien financier ne lui sera accordé pour l'activité 2016.
- Triathlon de Verdun : Les événements pour lesquels une subvention a été obtenue au *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* de la Ville de Montréal pour la même année sont inadmissibles au Programme.

Demandes renouvelées

En considérant les retombées des activités, l'actualisation de la programmation et du budget de l'activité ainsi que le respect des obligations du Programme, il est recommandé d'accorder une contribution financière à douze (12) activités organisées par douze (12) OBNL et d'autoriser un virement budgétaire à deux (2) arrondissements pour soutenir la poursuite de leurs activités en 2016, pour une somme totale de 38 100 \$.

En conséquence, le total du soutien financier recommandé pour les nouveaux projets sélectionnés de 2016 et les demandes renouvelées de 2015 dans le présent dossier s'élève à 43 600 \$.

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organismes et arrondissements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Le Programme favorise l'émergence de nouvelles activités de plein air ou événementielles et permet la consolidation d'activités récurrentes déjà implantées. La tenue d'activités sur l'eau et dans l'eau favorise le développement de l'expertise de la communauté montréalaise en ce domaine. Le Programme contribue également à mettre en valeur l'immense potentiel des 315 kilomètres de rives des îles qui composent l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme pour l'année 2016 est de 55 000 \$. L'octroi de 43 600 \$ est prévu suite à l'analyse des demandes reçues en 2016 ainsi que les projets récurrents sélectionnés en 2015. Le solde de 11 400 \$ sera ainsi disponible pour la deuxième date de dépôt (15 septembre 2016). Cette somme est conforme à la répartition prévue pour ce programme, soit environ 80 % de la somme pour la première date de tombée et 20 % pour la deuxième, les activités hivernales étant moins nombreuses.

Il est recommandé d'accorder un soutien total de 43 600 \$ à quatorze (14) OBNL et trois (3) arrondissements, via un virement budgétaire du SDSS. Les organismes et arrondissements sont énumérés ci-après :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - 1^{re} date de dépôt en 2016

Demandes renouvelées		
Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	GUEPE (nouveau mandataire)	5 000 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	2 050 \$
Sorties en kayak	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Initiation et découverte du kayak de mer (l'Île-Bizard)	Nevtours (Éco plein air)	2 500 \$
Club Déclic Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	2 080 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	4 200 \$
Programme "Aviron Découverte Jeunes"	Club d'aviron de Montréal	5 000 \$
Tours du capitaine	École de voile de Lachine	1 250 \$
		23 580 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Tour de la Route bleue	Accès fleuve / Comité zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie	2 500 \$

Régate de mer du Lac St -Louis	Aviron Lachine	1 880 \$
Montréal Eau-Vive 2016	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	3 500 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 640 \$
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	2 500 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxborro	2 500 \$
		14 520 \$
	Total	38 100 \$
Nouvelles demandes		
Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Pêche en famille	GUEPE	2 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert Sud-Ouest	2 000 \$
		4 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Animations nautiques dans le cadre des festivités du triathlon	Arrondissement de Verdun	1 500 \$
		1 500 \$
	Total	5 500 \$
	Grand Total	43 600 \$

La somme totale de 43 600 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme est en adéquation avec les principes de développement durable du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui visent :

- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de plein air liés au Réseau bleu;
- Une collectivité au cœur du développement durable par la participation citoyenne.

De plus, le SDSS sensibilise les organismes à réaliser leurs activités de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du Programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier facilitera la réussite organisationnelle et financière des activités soutenues. Pour certains organismes, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels d'autres bailleurs de fonds. Le refus du dossier irait à l'encontre du Programme, étant donné que les activités soutenues ont été analysées selon les critères adoptés par le comité exécutif de la Ville en mai 2015. De plus, l'absence du soutien de la Ville pourrait compromettre la tenue de certaines activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 : Annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'activités retenues et octroi du montant.

15 septembre 2016 : Deuxième date de dépôt de candidatures.

Automne 2016 : Rencontre du comité de sélection pour réévaluer la somme à accorder aux projets soumis pour trois (3) ans :

- Réévaluer un organisme ayant soumis une demande de soutien financier récurrent pour ses activités en 2016 et 2017;
- Évaluer les demandes reçues à la deuxième date de dépôt.

Décembre 2016 : Approbation par le comité exécutif des sommes à octroyer aux projets sélectionnés lors de la 2^e date de dépôt et aux projets récurrents réévalués.

2017 et 2019 : Un bilan intérimaire du Programme sera remis à l'Administration municipale après la 3^e année du Programme (en 2017) et un bilan complet à la fin du Programme (en 2019).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-05-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-05-19

**Dossier # : 1165066002**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 24 000 \$ à Table de concertation contre la faim et le développement social du Montréal métropolitain, pour l'année 2016, afin de réaliser le projet « Partage des connaissances en sécurité alimentaire », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 24 000 \$ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal Métropolitain, pour l'année 2016, afin de réaliser le projet « Partage des connaissances en sécurité alimentaire », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013 - 2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-20 17:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165066002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 24 000 \$ à Table de concertation contre la faim et le développement social du Montréal métropolitain, pour l'année 2016, afin de réaliser le projet « Partage des connaissances en sécurité alimentaire », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait d'une année l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) de 9 M\$ auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du

travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

Projet : « Partage des connaissances en solidarité alimentaire »

Le projet « Partage des connaissances en sécurité alimentaire » est un projet de formation qui permet de former et d'accompagner des agents multiplicateurs auprès des groupes communautaires pour :

- partager l'analyse de la population locale avec la recherche de la Chaire de recherche du Canada Approches communautaires et Inégalités de santé (CACIS);
- se concentrer sur les stratégies d'intervention les mieux adaptées et cibler les communautés de pratiques à mettre en œuvre collectivement;
- permettre la réalisation et l'expérimentation par les intervenants d'approches inspirantes retenues pour le milieu.

JUSTIFICATION

Le projet proposé fait suite à l'étude intitulée Enquête sur les effets des interventions en sécurité alimentaire en vue d'une réflexion sur les modalités d'intervention, menée en 2011 - 2012 par la Chaire de recherche du Canada Approches communautaires et Inégalités de santé (CACIS) en partenariat avec la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal Métropolitain. Par la suite, les dirigeants des organismes communautaires du milieu ont validé les résultats et les ont enrichis de leur expertise, ceci dans le but d'élaborer un guide qui tienne compte de réalités différentes selon la population visée. Des guides et outils de formation pour les interventions dans les quartiers ont ainsi été réalisés et une première formation a pu être donnée grâce à la contribution financière du SAM 2025, le plan de développement pour un système alimentaire montréalais équitable et durable, du Fonds Québec en forme et du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

Le soutien financier, objet du présent sommaire, contribuera à la poursuite de la formation dispensée aux groupes, de plus en plus nombreux à en faire la demande, et à accompagner les agents multiplicateurs dans leurs milieux respectifs. C'est le premier soutien financier que la Ville accorde à l'organisme pour ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce sommaire vise à accorder un soutien financier de 24 000 \$ à Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain. Ce soutien s'inscrit dans un montage financier qui lui permet de réaliser le projet « Partage des connaissances en solidarité alimentaire ».

Le budget alloué par l'Entente Ville - MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Soutien recommandé 2016	Projet	Proportion MTESS sur budget du projet
Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	24 000 \$	« Partage des connaissances en solidarité alimentaire »	36 %

Le suivi financier global de l'Entente Ville - MTESS se trouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit: « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet, en mobilisant les intervenants en solidarité alimentaire de plusieurs quartiers autour de stratégies d'intervention complémentaires, permet :

- une amélioration des interventions;
- le développement du pouvoir d'agir des citoyens sur leur alimentation;
- le partage et l'appropriation des connaissances.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-05-19



Dossier # : 1163220001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-28 17:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163220001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait d'une année l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015), de 9 M\$ auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

En décembre 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le MTESS portant sur la modification de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2016). Le projet d'Entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année, est doté d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent également répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Avoir pour objectif la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;
- S'assurer que l'aide financière accordée ne se substitue pas aux programmes réguliers des ministères ou organismes. Elle peut toutefois contribuer à bonifier ces programmes;
- S'assurer que les organismes admissibles à une aide financière sont des personnes morales et des organismes à but non lucratif.

Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG15 0402 du 18 juin 2015

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ pour l'année 2015, à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », dans le cadre de la prolongation jusqu'en 2016 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CG14 0305 du 19 juin 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG13 0072 du 21 mars 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$ à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2013, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 -

2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

La mission de Fondation de la Visite consiste à prévenir les abus et la négligence à l'égard des enfants en privilégiant une bonne relation parent-enfant et en s'assurant que chaque nouveau-né profite d'un milieu familial accueillant et stimulant. L'organisme offre un service gratuit de soutien à domicile et d'accompagnement aux femmes enceintes et aux parents (mères et pères) de nouveau-nés des territoires visés par le projet. Trois objectifs guident son action préventive : briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs, accroître les habiletés parentales et améliorer la relation parent-enfant. De manière hebdomadaire, des mères-visiteuses et des pères-visiteurs rencontrent les familles ciblées et les accompagnent vers les ressources institutionnelles, communautaires et municipales de leur quartier. Ces intervenants, non professionnels, sont disponibles en tout temps, sept jours sur sept, et peuvent ainsi répondre aux situations d'urgence. Ils parlent, entre autres, le français, l'anglais, le créole, l'espagnol, le mandarin ou l'arabe. Ainsi, en 2014 - 2015, 319 familles comptant 623 enfants ont pu bénéficier de leurs services.

Fondation de la Visite travaille en partenariat avec les organismes du milieu et des cinq arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Montréal-Nord.

Le projet financé dans le cadre de cette entente a pour objectifs :

1. de faire connaître les services et les ressources municipales existantes aux familles ainsi que leur faire découvrir les infrastructures culturelles et de loisirs de Montréal;
2. d'améliorer la relation parent-enfant et de favoriser l'engagement parental par le soutien d'une mère-visiteuse ou d'un père-visiteur, créant ainsi un lien d'attachement avec l'enfant;
3. de briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs en encourageant les relations interculturelles à travers des activités de regroupement et de loisirs;
4. de sensibiliser les pères aux valeurs de la société québécoise grâce à l'intervention de pères-visiteurs comme l'égalité homme-femme; et,
5. de stimuler et encourager les pères à s'investir dans les soins à apporter aux nouveau-nés.

Globalement, ce projet permet un échange interculturel établi par des réseaux d'entraide, fait connaître les ressources disponibles et les rend accessibles aux parents en plus de favoriser leur intégration à la communauté montréalaise.

JUSTIFICATION

Les familles desservies par ce projet vivent une précarité financière ainsi qu'un isolement social et affectif. Selon l'organisme, ce dernier point constitue le principal facteur concourant à la négligence envers les enfants. Il se traduit par un manque de soutien, une absence de réseau social et familial, une ignorance des ressources ou une réticence de la part des parents à les utiliser. De plus, la majorité des familles rejointes par Fondation de la Visite sont issues de communautés culturelles, dont bon nombre sont nouvellement arrivées au Québec. Pour elles, le choc des valeurs, l'adaptation au pays, les problèmes liés à la langue, la méconnaissance des façons de faire et des codes culturels de la société d'accueil exacerbent leur isolement. Les mères-visiteuses et les pères-visiteurs suppléent au réseau familial absent et deviennent des personnes-ressources de première ligne.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que le projet déposé dans ce sommaire décisionnel est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du

Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Montant accordé			Montant recommandé 2016	Projet	Soutien financier MTESS p/r au projet global
	2013	2014	2015			
Fondation de la visite	62 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	« La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles »	10,7 %

Le soutien financier de la Ville à ce projet qui a débuté le 1er avril est complémentaire à d'autres sources de financement provenant notamment du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion et l'Agence de santé publique du Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lie comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les mères-visiteuses et les pères-visiteurs, par le caractère naturel de leur intervention et à titre de « bons voisins », ont accès à des milieux généralement fermés aux professionnels de la santé et des services sociaux. Fondation de la Visite travaille activement à améliorer la qualité de vie des familles en difficulté et des nouveau-nés en leur offrant une présence régulière, une écoute non jugeante, des réponses à leurs questions, des conseils, des références et de l'accompagnement à des services professionnels, communautaires ou d'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention entre les parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 présentation au comité exécutif

Juin 2016 présentation pour approbation au conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie TAILLON, Service de la diversité sociale et des sports
Mustapha TRARI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-04-27

**Dossier # : 1167110001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 41e édition du défilé de La Carifesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 2 juillet 2016. / Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips.

Il est recommandé:

au comité exécutif :

1- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « la Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips prévoyant le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, et l'installation des estrades sur la rue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Cathcart ainsi que le Square Phillips;

au conseil municipal :

2- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 2 juillet 2016;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-20 17:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167110001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 41e édition du défilé de La Carifesta. / Autoriser la tenue de l'événement le samedi 2 juillet 2016. / Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC) est une entreprise culturelle à but non lucratif ayant pour mission de produire les différents volets de « La Carifesta », soit:

- le Junior Carifesta, un défilé mettant en vedette les enfants qui paradedent dans des costumes traditionnels caraïbéens. L'événement se tient dans les rues de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.
- le défilé de la Carifesta, événement issu de la grande tradition carnavalesque des Antilles et des Caraïbes. Mélange de rites religieux et saisonniers, lié aux récoltes (surtout de la canne à sucre), le carnaval est l'événement central de l'AFCC.

Ce sommaire concerne la présentation du défilé au centre-ville de Montréal. La Ville appuie l'organisme par un soutien financier et un soutien technique. En 2015, la 40e édition se réalisera sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues du Fort et Square Phillips

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0808 - Le 16 juin 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la 40e édition du défilé de La Carifesta, qui se tiendra le samedi 4 juillet 2015

- **CM14 0606**- Le 16 juin 2014 - Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association

des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2014 du défilé de La Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 5 juillet 2014. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Phillips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips.

- **CM13 0826** - Le 17 juin 2013 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000\$ et financier de 30 000\$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2013 du défilé de la Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 6 juillet 2013. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Saint-Mathieu et University et l'occupation de la Place du Canada;
- **CM12 0537** - Le 18 juin 2012 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000\$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2012 du défilé de la Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2012. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Saint-Mathieu et University et l'occupation de la Place du Canada.

DESCRIPTION

Le défilé s'inspire des carnivals caribéens d'inspiration antillaise et est une démonstration spectaculaire de costumes traditionnels, de musique (calypso, reggae, kompa) et de couleurs. Les participants au défilé sont en groupe de danseurs, chacun étant accompagné par de la musique. Chaque groupe illustre un thème particulier et est dirigé par une reine et un roi vêtus de costumes traditionnels et somptueux. Cette année le défilé comprend neuf chars allégoriques et deux groupes de marcheurs. Depuis la fin des années 1980, différents groupes participent au défilé: d'Haïti, de Trinidad & Tobago, de la Martinique, de la Grenade anglaise, du Brésil, de la Jamaïque et du Canada.

Pour réaliser l'événement, une zone de montage est située sur le boulevard René-Lévesque, tronçon nord, entre les rues du Fort et Guy, ainsi que sur la rue du Fort, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de 8 h à 12 h.

Le carnaval défilera sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et la rue du Square Phillips. Les participants défilent de midi à 16h. Une estrade d'honneur sera érigée sur l'esplanade de l'avenue McGill College côté nord-est et une scène pour des prestations musicales sera érigée sur l'avenue McGill College côté sud ouest.

Une ordonnance permettant l'amplification sonore sera intégrée dans la programmation d'événements présentée au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Le défilé de la Carifesta nécessite un soutien logistique et technique de la Ville. La Division des événements publics coordonne les différentes étapes auprès des intervenants municipaux et péra-municipaux afin de s'assurer, d'une part, de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermetures de rues, prêt de mobilier urbain et d'équipement) et, d'autre part, de la sécurité publique.

L'engagement de l'organisme est assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura eu lieu en avril 2016. Cette parade participe au rayonnement de Montréal comme métropole multiculturelle.

La réalisation de ce défilé favorise les échanges entre les diverses communautés vivant sur le territoire et met en valeur l'interculturalisme et l'inclusivité montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'édition 2015, l'évaluation des coûts en service du soutien technique a été évaluée à 150 000 \$, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements. Le budget de l'organisme est de 53 000 \$. Depuis 2011, une nouvelle équipe coordonne ce défilé au sein de l'organisation. Celle-ci s'est donnée comme objectif de redéployer l'événement et de mobiliser la communauté caraïbéenne autour de ce projet. Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'Association des festivités culturelles des Caraïbes. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

	2015	2014	2013	2012
Budget de l'organisme	53 000 \$	47 300 \$	55 000 \$	55 000 \$
Soutien financier de la Ville	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Représentation du % du soutien financier de la Ville	57%	63%	55%	55%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;

- La Carifesta est une manifestation culturelle des communautés et de leur pays d'origine;
- Cet événement est accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts à la circulation automobile causés par les fermetures des rues. Toutefois, le choix du parcours a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgences-Santé, l'Agence de santé et des services sociaux. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conférence de presse prévue par le promoteur (date à déterminer).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement : 2 juillet 2016
Rencontre de rétroaction : août 2016
Réception du rapport d'activités et bilan financier: septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Dominique ARCHAMBAULT, 27 avril 2016
Guy CHARBONNEAU, 25 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mildred GUERRIER
Agente de projets

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-04-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-18



Dossier # : 1160679010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 8 au 14 août 2016 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme de « Fierté Montréal ».

Il est recommandé :

- au comité exécutif :
 1. d'autoriser à la demande de l'organisme « Fierté Montréal » la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 8 au 14 août 2016 sur les différents sites identifiés en pièces jointes
 2. d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des célébrations de Fierté Montréal sur les différents sites identifiés en pièces jointes
- au conseil municipal :
 3. d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme « Fierté Montréal »;
 4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-20 17:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679010

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue des Célébrations de Fierté Montréal, du 8 au 14 août 2016 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme de « Fierté Montréal ».

CONTENU

CONTEXTE

Fierté Montréal, organisme légalement constitué en vertu de la Loi sur les corporations québécoise, partie III, présentera pour une 10e année consécutive, les Célébrations de Fierté Montréal. L'organisme présentera une série d'activités de rassemblements et de fêtes sur 7 jours, dont le traditionnel défilé qui accorde une visibilité aux groupes ainsi qu'aux partenaires de la communauté LGBT. La Ville appuie l'organisme par un soutien financier et technique.

Les dérogations nécessaires au Règlement sur le bruit et au Règlement sur la Paix et l'Ordre sur le domaine public seront présentées au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0802 - Le 16 juin 2015 - Autoriser la tenue des célébrations de Fierté Montréal, du 11 au 16 août 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public afférente / Approuver le protocole de soutien technique estimé à 150 000 \$ et de soutien financier de 30 000 \$ avec l'organisme de « Fierté Montréal ».

- CM14 0598 - Le 16 juin 2014 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et Fierté Montréal pour l'édition 2014, soit du 13 au 17 août 2014.
- CA14 240086 - Le 11 mars 2014 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour les années 2014, 2015 et 2016, avec Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2014 dans l'arrondissement et accorder une contribution de 195 000 \$;
- CE13 1015 - Le 3 juillet 2013 - Approuver la programmation d'événements publics 2013 - 5e partie; autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel;
- CA13 240384 - Le 10 juillet 2013 - Modifier la résolution CA13 240089 afin d'augmenter la contribution à 50 000 \$ à Fierté Montréal;
- CA12 240413 - Le 26 juin 2012 - Approuver la convention avec Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2012 et accorder une contribution de 25 000 \$;

- CA12 240407 - Le 26 juin 2012 - Approuver la convention avec Célébrations de la Fierté Montréal pour la réalisation de l'édition 2012 et accorder une contribution de 25 000 \$

DESCRIPTION

Voici l'essentiel des activités qui seront présentées dans le cadre des Célébrations de la Fierté :

- Spectacles et animations à la Place Émilie-Gamelin, du 9 au 14 août (occupation 6 au 17 août): spectacles de chant, d'humour (André Sauvé), danses en plein air, journée des enfants, yoga, Zumbathon, cocktail, ...
- Avenue des partenaires sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Saint-Hubert et Papineau, du 10 au 14 août : plusieurs activités réalisés sur la rue piétonnisée. Réalisation des activités tels que la course des capotés, la zone de kiosques corporatifs et la journée communautaire;
- parc Charles S-Campbell et sur la rue Gareau entre Champlain et Alexandre de Sèves, le 9 août pour le picnic Fierté Afro et le 11 août pour les Lanternes Arc-en-ciel;
- La marche des femmes, le 11 août, du parvis de l'église Saint-James, Ste-Catherine jusqu'à la place Émilie-Gamelin;
- Défilé de la Fierté sur le boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Mathieu et Sanguinet, le 14 août, de 13h00 à 16h00 (occupation de 8h à 17h) montage sur René-Lévesque, côté nord entre Atwater à Saint-Mathieu (de 8h à 13h).

JUSTIFICATION

Les célébrations de la Fierté Montréal est un événement très attendu par la communauté LGBTQ et la population montréalaise, car il célèbre la diversité et l'avancée des lois et l'évolution de la société. Sa programmation diversifiée et l'accueil à chaque année d'invités internationaux provenant de régions et pays où les droits humains LGBTQ sont souvent bafoués, permettent à Fierté Montréal de poursuivre ses objectifs de sensibilisation auprès du grand public de la région montréalaise. Cet événement est le seul événement LGBTQ d'envergure à Montréal. Selon le promoteur, il est aussi la plus grande manifestation de la fierté francophone au monde.

Fierté Montréal jouit d'une grande visibilité grâce à sa couverture médiatique tant au niveau local, provincial, national qu'international. Selon le promoteur, plus de 450 000 festivaliers participent aux activités de l'événement qui se déroulent sur six jours. L'organisme est un leader dans l'avancement des droits de la communauté LGBTQ à Montréal.

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura lieu en juin 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'organisme « Fierté Montréal ». Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

L'arrondissement de Ville-Marie soutient l'organisme en lui accordant une contribution financière de 65 000 \$ par année pour une période de trois couvrant les années 2014, 2015 et 2016.

Le coût relié au soutien technique et logistique pour le défilé est estimé à 150 000 \$ (prêt d'équipements, services municipaux offerts incluant le SPVM). Cette somme est prévue au

budget de fonctionnement des services municipaux impliqués. Conséquemment, un protocole pour le soutien technique et financier est soumis et doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le budget prévisionnel de l'organisme pour la réalisation de l'édition 2016 est de 3 020 420 \$. La contribution financière globale de 95 000 \$ correspond à 3% du budget de l'organisme.

Tableau des octrois au cours des trois dernières années :

	2013	2014	2015
Budget de l'organisme	1 694 749 \$	1 671 914 \$	1 756 165 \$
Contribution financière de la Ville	50 000 \$	65 000 \$	95 000 \$
Représentation de la contribution de la Ville	3%	4%	5%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Les festivités accessibles à tous visent à célébrer la riche histoire de la population gaie, lesbienne, bisexuelle et transgenre par tous les Montréalais.

Cet événement est une invitation à célébrer les acquis sociaux et légaux de la communauté LGBT montréalaise et québécoise par le biais de volets festif, culturels, sportifs et communautaire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts majeurs aux fermetures des rues. Toutefois, le choix du parcours, qui est le même depuis plusieurs années, a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, Urgences-Santé, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lancement officiel : conférence de presse prévue par le promoteur en août 2016.
L'organisme annoncera l'événement dans les journaux de quartiers. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur le parcours du défilé indiquant les heures de fermetures de rues. Le promoteur distribuera une lettre aux résidents et commerçants concernés par le parcours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination : juin 2016;
Réalisation de l'événement : du 8 au 14 août 2016;
Rencontre de rétroaction: septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Dominique ARCHAMBAULT, 4 mai 2016
Guy CHARBONNEAU, 3 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-05-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-18



Dossier # : 1166367002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 194 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée Côte Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 45 194 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce afin de réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Ville liée de Côte Saint-Luc;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-20 17:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166367002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 194 \$ à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée Côte Saint-Luc / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE14 1128 du 30 juillet 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 45 194 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville (2013-2015)

CG13 0309 du 29 août 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 53 544,60 \$ à Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 -

2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce

Projet : « Camp de jour Singerman »

Le projet « Camp de jour Singerman » vise à soutenir la famille et la petite enfance d'un secteur bien précis de la ville de Côte Saint-Luc touchée par les problématiques liées à la pauvreté. Essentiellement référés par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS), des enfants de 6 à 12 ans, provenant de familles à faible revenu de la ville de Côte Saint-Luc, peuvent participer aux activités d'un camp de jour en raison du financement octroyé par la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS.

Les objectifs du projet se résument comme suit :

- offrir aux familles vivant sous le seuil de la pauvreté l'occasion d'inscrire leurs enfants à un camp de jour abordable et de qualité afin que les parents puissent travailler durant l'été;
- permettre au personnel de parler plusieurs langues avec les enfants;
- améliorer la qualité de vie des jeunes.

JUSTIFICATION

Avant 2010, un soutien financier octroyé à Communauté sépharade unifiée du Québec permettait de réaliser le projet « Camp de jour Singerman ». Depuis 2010, la ville liée de Côte Saint-Luc a confié sa réalisation à Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce. Ce projet, reconduit depuis 2005, a fait ses preuves, tant au niveau du nombre de jeunes qu'il a réussi à rejoindre que des partenaires impliqués. Le représentant désigné par Ville Côte de Saint-Luc dans le cadre de l'Entente administrative pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité lui a donné son accord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015		
Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	« Camp de jour Singerman »	45 194 \$	45 193 \$	45 194 \$	76 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet permet une meilleure intégration des enfants de milieux défavorisés. Son refus ou son report les priverait d'activités estivales essentielles à leur réussite scolaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

Le projet fera l'objet d'un suivi de la ville liée de Côte Saint-Luc et du SDSS. Un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie TAILLON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-05-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-05-19

**Dossier # : 1165066005**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 106 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour réaliser le projet « Intervention de milieu », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Montréal-Est / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé de :

1. d'accorder un soutien financier de 45 106 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour la réalisation du projet « Intervention de milieu », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-20 17:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165066005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 106 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour réaliser le projet « Intervention de milieu », pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2017) - Ville liée de Montréal-Est / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du

travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Action Secours, Vie d'Espoir

Projet : « Intervention de milieu »

Montant : 45 106 \$

Ce projet comprend un ensemble d'actions et de rencontres qui permettent de :

- réaliser des activités et des événements permettant de développer le lien de confiance avec la population du secteur et les soutenir dans leurs besoins en sécurité alimentaire;
- travailler avec les organismes du milieu notamment l'École St-Octave de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI);
- coordonner les actions avec l'organisme Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles (responsable du programme Tandem), l'agent socio-communautaire de Montréal-Est du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Pointe-aux-Trembles et l'agent de recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS).

JUSTIFICATION

La somme 45 106\$ dont dispose Ville de Montréal-Est est octroyée à l'organisme Action Secours, Vie d'espoir pour la réalisation du projet d'intervention de milieu. Cette nouvelle initiative a été développée en partenariat avec le CIUSSS, Ville de Montréal-Est et le Service de la diversité sociale et des sports. Son financement provient en totalité de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

La collaboration de l'école St-Octave étant incontournable pour déterminer la population ciblée, il était important que le projet commence rapidement, soit avant le début des vacances scolaires. L'organisme a donc débuté ses activités le 1^{er} mai, et ce, avec l'accord de Ville de Montréal-Est. Il a, de ce fait, accepté d'assumer les dépenses de démarrage sachant que le soutien financier consenti ne peut être officiel tant qu'il n'a pas été approuvé par le comité exécutif. De plus, afin que le projet soit porteur, il a été convenu qu'il devait se dérouler sur une année entière.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de pauvreté des populations du secteur visé, soit celui des coopératives d'habitation Le Fleuve de l'Espoir et Les Rives du St-Laurent. Ce territoire enclavé fait face notamment à des enjeux importants en termes de gouvernance, d'intégration des nouveaux arrivants ou de toxicité relationnelle entre les résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

C'est le premier soutien financier que la Ville accorde à l'organisme pour ce nouveau projet. Le soutien de la Ville représente 100 % des frais estimés. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif principal de ce projet est d'assurer une base alimentaire aux enfants et aux familles habitant les coopératives d'habitation mentionnées précédemment, un secteur particulièrement défavorisé au prise avec des problématiques multiples.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

Le projet fera l'objet d'un suivi de Ville de Montréal-Est et du SDSS. Un rapport final est requis au plus tard un mois après la fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller(ere) en developpement
communautaire
Julie Taillon
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-05-19

CE : 20.031
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166894001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mc sur le lot numéro 4467121 situé au 4700 rue Dobrin.

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mc sur le lot numéro 4467121 situé au 4700 rue Dobrin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-09 08:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166894001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mc sur le lot numéro 4467121 situé au 4700 rue Dobrin.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un stationnement de 17 002,20 mc sur le lot numéro 4467121 situé au 4700 rue Dobrin

Le présent projet consiste en :

L'aménagement d'un stationnement extérieur de 522 cases afin de desservir les propriétés contiguës

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre à l'entrepreneur d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 4467121

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux dont le règlement 1047 sur la rétention des eaux pluviales de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Said SABOUHI, Service de l'eau
Jacques BLANCHARD, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard APRIL
Chef de division - Permis et inspection
DAUSE arrondissement de Saint-Laurent

ENDOSSÉ PAR

Éric PAQUET
Directeur

Le : 2016-04-11



Dossier # : 1161179008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Denis et Boyer / Modifier la résolution CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme.

Il est recommandé :

1- de modifier la décision CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme tel que ci-dessous :

a) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par la Ville centre pour un montant de 3 004 250 \$ et par l'agglomération pour un montant de 10 908 649 \$;

b) d'approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017;

c) d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

2- de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans le secteur de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Denis et Boyer.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-20 10:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Denis et Boyer / Modifier la résolution CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel concerne le Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier. Il s'agit d'un programme dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires et à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés. Les associations de gens d'affaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le PR@M - Artère en chantier.

Le conseil d'agglomération a adopté une résolution relative aux conditions sur la base desquelles des secteurs peuvent être désignés par ordonnance du comité exécutif. Celles-ci sont énumérées au document joint au présent dossier, intitulé : « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) ».

Depuis la mise en oeuvre du programme à l'automne 2015, il a été constaté que les quatre secteurs qui ont été désignés en 2015 et 2016 impliquent globalement un moins grand nombre de bâtiments et de commerces qu'initialement prévu et des économies notables au chapitre de certains contrats de services professionnels. Ceci permet de dégager une marge de manœuvre financière rendant possible la désignation d'un troisième secteur commercial en 2016, dans le respect de l'enveloppe financière globale de 13,9 M\$ approuvée en octobre 2015.

Le Service du développement économique a procédé récemment à un deuxième appel de candidatures dans le but de désigner un secteur commercial additionnel pour 2016, qui doit être précédé par un réaménagement budgétaire du programme respectant le cadre global de 13,9 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Suite au deuxième appel de candidatures, une seule demande émanant d'un regroupement de commerçants concernant son secteur commercial a été soumise au Service du développement économique pour une désignation en 2016. Il s'agit de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Denis et Boyer. Le secteur soumis répond à l'ensemble des conditions de désignation.

L'accord de principe du comité exécutif à la mise en œuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur mentionné précédemment permettra le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics et de plans d'action commerciaux ainsi qu'à des analyses relatives au cadre bâti. Ultérieurement, le secteur visé fera l'objet d'une ordonnance du comité exécutif afin de fixer la date à laquelle le volet des subventions à la rénovation du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) commencera à s'appliquer (réf.: RCG 15-083, article 4).

Préalablement, un réaménagement budgétaire à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec ainsi qu'un réajustement de la base budgétaire du Service du développement économique sont requis, dans le respect de l'enveloppe financière globale de 13,9 M\$ approuvée préalablement.

JUSTIFICATION

L'analyse de la demande de désignation de la rue Jarry Est est présentée dans le tableau qui suit et démontre l'atteinte de toutes les conditions approuvées par le conseil d'agglomération.

Conditions	Résultats
Artère commerciale où la réglementation d'urbanisme permet le commerce au rez-de-chaussée	Oui
Ratio minimum de 70 bâtiments et de 9 300 mètres carrés de superficie commerciale par kilomètre linéaire dans le secteur	95,2 bâtiments et 11 941 mètres carrés
Les commerces de biens semi-courants occupent au minimum 20 % de la superficie commerciale globale du secteur et les commerces de biens réfléchis occupent au minimum 7,5 % de la superficie commerciale globale du secteur	22 % et 8 %
Une SDC ou un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif est implanté dans le secteur commercial	Oui

Des travaux majeurs de réfection des infrastructures souterraines impliquant la reconstruction des réseaux d'aqueduc ou d'égouts sont réalisés sur une distance minimale de 35 % du secteur	Oui sur 100 %
Réfection de l'aménagement du domaine public d'une partie du secteur en le bonifiant par rapport à celui qui existait avant les travaux d'infrastructure	Oui

Le PR@M - Artère en chantier contribuera à minimiser les effets inhérents aux chantiers majeurs qui débiteront cette année dans le secteur de la rue Jarry Est, à améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens et des travailleurs ainsi qu'à favoriser le développement économique local.

L'accord de principe du comité exécutif quant à la désignation du secteur de la rue Jarry Est permettra ainsi à la communauté d'affaires concernée de bénéficier des contributions financières mentionnées ci-dessous.

- Une contribution financière maximale de 50 000 \$ par année pour l'embauche de ressources professionnelles et techniques en 2016, 2017 et 2018.
- Une contribution financière maximale de 100 000 \$ par année pour la réalisation de projets mobilisateurs en 2016 et 2017.
- Une somme maximale de 40 000 \$ pour réaliser des analyses et des diagnostics de portée commerciale permettant de fournir de l'information stratégique.
- Une somme maximale de 25 000 \$ pour la réalisation d'une analyse relative au cadre bâti.
- Un soutien financier maximum de 14 500 \$ afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerce en 2016 et 2017.
- Une contribution financière maximale de 100 000 \$ à l'organisme PME MTL local pour l'organisation d'un concours visant l'implantation de nouveaux commerces dans chacun des secteurs désignés en 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec ainsi qu'à la base budgétaire du Service du développement économique respectent l'enveloppe financière globale de 13,9 M\$ pour la période 2015-2024 telle qu'approuvée en octobre 2015.

Avec les modifications proposées, les dépenses assumées par l'agglomération devraient totaliser 10 908 649 \$ entre 2015 et 2024, en baisse de 283 248 \$ par rapport à ce qui avait été approuvé en octobre 2015. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous et une ventilation annuelle par champ d'application est présentée dans le document intitulé « PR@M - Artère en chantier - Ventilation des coûts_Mai 2016 », joint au présent dossier.

Dépenses assumées par l'agglomération

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
BUDGET	- \$	164 909 \$	724 782 \$	1 124 562 \$	1 549 374 \$	2 035 192 \$	2 311 227 \$	1 701 944 \$	1 218 424 \$	78 235 \$	10 908 649 \$

Avec les modifications proposées, les dépenses de compétence locale, assumées par la Ville de Montréal sur son propre territoire, devraient totaliser 3 004 250 \$ entre 2015 et 2019, en hausse de 283 250 \$ par rapport à ce qui avait été approuvé en octobre 2015. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous et une ventilation annuelle par champ d'application est présentée dans le document intitulé « PR@M - Artère en chantier - Ventilation des coûts_Mai 2016 », joint au présent dossier.

Dépenses assumées localement

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
BUDGET	300 000 \$	845 500 \$	1 068 500 \$	640 250 \$	150 000 \$						3 004 250 \$

Bien que la nouvelle enveloppe globale de 13,9 M\$ pour la période 2015-2024 respecte celle approuvée en octobre 2015, la modification proposée dans le présent dossier décisionnel provoque des écarts annuels par rapport à ce qui était prévu initialement. Pour les années 2016 et 2017, les ajustements à la base budgétaires totalisant 94 873 \$ indiqués dans le tableau ci-dessous seront entièrement financés par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec. Il n'y aura donc aucun impact sur le cadre financier et les crédits pour assumer ce financement sont déjà disponibles au Service du développement économique. Pour les années de 2018 à 2024, le financement du programme sera assumé par l'agglomération et la Ville centre pour la portion du programme applicable à son territoire. Des ajustements sont donc à prévoir sur le cadre financier. Globalement, malgré des ajustements annuels à la hausse comme à la baisse, la programmation totale diminue de 94 871 \$ au cours de cette période.

Écarts annuels

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses de compétence d'agglomération	- \$	(175 934) \$	13 557 \$	(173 652) \$	(70 730) \$	(29 042) \$	(8 983) \$	338 454 \$	(163 687) \$	(13 231) \$	(283 248) \$
Dépenses de compétence locale	- \$	126 750 \$	130 500 \$	26 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	283 250 \$
TOTAL	- \$	(49 184) \$	144 057 \$	(147 652) \$	(70 730) \$	(29 042) \$	(8 983) \$	338 454 \$	(163 687) \$	(13 231) \$	2 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en terme de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme des artères sélectionnées pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 : Informer les responsables du regroupement de commerçants et de l'arrondissement de la décision.

- Juin 2016 : Débuter la collaboration avec les représentants du regroupement de commerçants du secteur désigné et les responsables municipaux locaux afin d'y

appliquer les mesures d'accompagnement prévues par le Règlement établissant le programme de soutien aux artères en chantier.

- 2017 : Réalisation des analyses et des diagnostics de portée commerciale prévus au programme.
- 2018 : Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance fixant la date à laquelle le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) commencera à s'appliquer dans le secteur désigné pour le volet des subventions à la rénovation.
- 2018 : Début de la période d'inscription pour l'obtention d'une subvention à la rénovation.
- 2018 : Réalisation du concours d'entrepreneuriat visant l'implantation de nouveaux commerces.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-05-12

CE : 30.003

2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166492002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 - Dépense de 10000 \$ sans taxes.

Il est recommandé :

1. de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;
2. d'autoriser le paiement de la cotisation 2016 à l'organisme Les Arts et la Ville de 10 000,00 \$ sans taxes;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-20 17:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166492002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 - Dépense de 10000 \$ sans taxes.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Les Arts et la Ville, sous l'égide de ses coprésidents, monsieur Jean Fortin, maire de la ville de Baie-Saint-Paul et madame Dominique Violette, directrice générale du Carrefour international de théâtre, a fait parvenir une facture de 10 000 \$, pour la cotisation annuelle 2016.

Selon les statuts et règlements, la cotisation est de 0,01 \$ par habitant pour les municipalités de 30 000 habitants et plus. Pour la Ville de Montréal, il a été convenu que la facture serait de 10 000 \$. Depuis 2016, le montant est sans taxes.

Les Arts et la Ville est un organisme à but non lucratif qui regroupe les milieux municipaux et culturels, afin de promouvoir et de soutenir le développement culturel et artistique des municipalités. Plus de 575 municipalités, dont Québec, Sherbrooke, Rimouski, Gatineau et Longueuil, et de 170 organisations culturelles en sont membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0474 - 18 mars 2015 - Renouveler l'adhésion de la Ville et autoriser le paiement de 11 497,50 \$ taxes incluses pour l'année 2015.

CE14 0693 - 30 avril 2014 - Renouveler l'adhésion de la Ville et autoriser le paiement de 11 497,50 \$ taxes incluses pour l'année 2014.

CE13 0485 - 17 avril 2013 - Autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2013.

CE12 0232 - 22 février 2012 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2012.

CE11 0346 - 16 mars 2011 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2011.

CE10 0472 - 7 avril 2010 - Autoriser l'adhésion à l'organisme et le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2010.

CE09 0667 - 7 mai 2009 - Autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2009.

DESCRIPTION

À titre de membre actif de l'organisme Les Arts et la Ville, la Ville de Montréal doit acquitter la cotisation annuelle pour 2016.

JUSTIFICATION

Cette association constitue un forum où l'administration municipale tisse des liens et des relations de collaboration avec les autres municipalités québécoises impliquées activement dans le développement culturel; toutes les grandes villes du Québec en font partie. Dans les statuts de l'organisme, deux sièges sont réservés au conseil d'administration pour la Ville de Montréal. Les représentants de la Ville sont Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la Culture, au patrimoine et au design et Mme Nathalie Maillé, directrice générale au Conseil des arts de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À partir de 2016, le réseau Les Arts et la Ville est devenu un organisme de bienfaisance enregistré (No d'OBE : 13908 7340 RR0001), l'adhésion est donc exonérée de taxes. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Le présent dossier est conforme au budget; le numéro de la demande d'achat est : **440352**

Nom de l'organisme	2016
Les Arts et la Ville	10 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adhésion à cet organisme favorise la concertation et la participation des acteurs culturels pour le Québec. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une présence active au sein de l'organisme permet aux représentants de la Ville de bien connaître ce qui se fait au Québec en matière d'action culturelle, en particulier dans les grandes villes, et également de mieux faire connaître les réalisations montréalaises dans un contexte de partenariat et de concertation avec l'ensemble des villes du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux spécifiques en communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Le : 2016-05-13



Dossier # : 1160843006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 25 avril au 2 mai 2016 dans le cadre d'une mission en Europe. Montant : 8 303,52 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 25 avril au 2 mai 2016 dans le cadre d'une mission en Europe - montant : 8 303,52 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-18 19:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160843006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 25 avril au 2 mai 2016 dans le cadre d'une mission en Europe. Montant : 8 303,52 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le maire de Montréal a pris part à une importante mission en vue de renforcer les liens de Montréal avec les grandes villes d'Europe, soit Stockholm, Londres, Dublin, Bruxelles, Düsseldorf et Berlin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Stockholm (Suède)

Le maire a amorcé sa tournée européenne dans la capitale suédoise, Stockholm, à l'invitation du réseau Eureka, afin de participer en tant que conférencier à la Semaine de l'innovation Eureka 2016. Le réseau Eureka, formé de chercheurs et de développeurs de plus de 40 pays, dont le Canada, est axé sur l'innovation et la collaboration internationale, notamment en matière de ville intelligente. Devant un parterre d'experts, de dirigeants de PME, d'universitaires et de représentants des autorités régionales rassemblés par le Conseil national de recherche du Canada, il a fait la promotion de la stratégie Montréal, ville intelligente et numérique et a fait part de ses avancées.

M. Coderre a aussi profité de sa présence à Stockholm pour y rencontrer la maire de Stockholm, Mme Karin Wanngård. Les deux maires, qui s'étaient croisés à Paris en décembre dernier dans le cadre de la COP21, ont profité de leur entretien pour approfondir leurs discussions en matière de changements climatiques, du nouveau rôle que les villes et les métropoles du monde doivent jouer sur la scène internationale, ainsi que des questions liées au vivre ensemble. M. Coderre et Mme Wanngård se sont entendus pour poursuivre leur coopération et le maire Coderre a dit souhaiter la tenue, dans un proche avenir, d'une semaine de Stockholm à Montréal, afin de mettre en valeur les nombreux points en commun qui existent entre les deux villes nordiques.

Le maire a aussi visité les studios du géant suédois des télécommunications Ericsson, qui emploie 1500 personnes à Montréal. En plus de promouvoir le savoir-faire de Montréal en innovation urbaine, en technologies de l'information et en ville intelligente, M. Coderre a rappelé aux dirigeants d'Ericsson que Montréal demeure l'endroit tout désigné pour la

recherche et le développement, grâce à la présence de ses nombreuses universités de renommée internationale et à sa main-d'œuvre qualifiée.

Londres (Royaume-Uni)

Après Stockholm, le maire s'est envolé vers Londres pour une visite de deux jours. Après une rencontre éditoriale avec l'éditrice en chef du prestigieux magazine The Economist, durant laquelle le maire a décrit la vitalité de Montréal, métropole internationale, diversifiée et innovante, M. Coderre a prononcé une allocution devant une centaine de gens d'affaires réunis par la Chambre de commerce Canada Royaume-Uni, au Ironmongers' Hall.

En soirée, M. Coderre a une fois de plus eu l'occasion de promouvoir les forces de Montréal lors d'un dîner organisé par le Haut-Commissariat du Canada qui a réuni plusieurs personnalités influentes du Royaume-Uni, puis le lendemain il a expliqué la stratégie d'électrification des transports de la ville de Montréal devant des experts rassemblés à la Délégation du Québec à Londres.

M. Coderre a également profité de sa présence à Londres, centre financier de l'Europe, pour rencontrer d'éventuels investisseurs, identifiés par Montréal International.

Le maire a également pu s'entretenir des questions de prévention et d'intégration des nouveaux arrivants avec la présidente de l'Institute for Strategic Dialogue (ISD), Mme Sasha Havlicek, qui a contribué à la création du Strong Cities Network (SCN) du département d'État américain, dont le maire de Montréal est l'un des fondateurs. M. Coderre et Mme Havlicek se sont entendus pour signer un accord de coopération entre ISD et le Centre montréalais de prévention de la radicalisation menant à la violence.

M. Coderre a aussi rencontré un haut responsable du programme de prévention de l'extrémisme violent du New Scotland Yard. Les deux hommes ont pu échanger sur leurs stratégies respectives en matière de sécurité et de prévention de la radicalisation.

Plus tard, au cours d'un entretien avec M. Lord Tariq Ahmad, ministre de la lutte contre l'extrémisme au ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni, le maire a expliqué le modèle montréalais du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence qui, contrairement au modèle londonien, ne relève pas du Service de police.

Le maire a aussi eu l'occasion de discuter de transport collectif et de mobilité urbaine avec M. Mike Brown, Commissaire au transport de Londres et par le fait même, le plus important gestionnaire de transport au monde.

M. Coderre a conclu son séjour à Londres par un entretien au Palais de Westminster, où siègent la Chambre des communes et la Chambre des Lords, avec le député M. Andrew Percy, émissaire commercial du Royaume-Uni pour le Canada, ainsi que par une rencontre avec une haute fonctionnaire portant sur le processus de dévolution des pouvoirs au Royaume-Uni.

Dublin (Irlande)

À son arrivée dans la capitale irlandaise, M. Coderre s'est rendu au siège social de Keywords Studios, afin de rencontrer M. Andrew Day, président-directeur général de cette entreprise fournisseur international de services techniques dans le secteur mondial des jeux vidéo. Au terme de leur entretien, M. Day a annoncé son intention d'accroître ses activités dans la métropole québécoise en agrandissant leur studio de Montréal, entraînant la création de 100 emplois additionnels au cours des trois prochaines années. Keywords propose des services techniques pour le secteur des jeux vidéo. Le studio de Montréal compte actuellement 350 employés. Pour concrétiser son projet d'expansion, Keywords Studios a pu compter sur l'accompagnement stratégique de Montréal International, l'agence de promotion économique du Grand Montréal.

M. Coderre, premier maire de Montréal à visiter Dublin, a rappelé l'alliance naturelle qui unit les deux villes par la grande contribution des Irlandais au développement de la métropole. Afin de sceller cette alliance historique, M. Coderre s'est rendu au Mansion House de Dublin, pour s'entretenir avec la Lord Mayor, Mme Críona Ní Dhálaigh. Les deux maires ont signé une entente de Reconnaissance d'amitié et de coopération visant à identifier les champs de coopération en matière de culture, de migration, et de ville intelligente. Cette entente permettra notamment de poursuivre des objectifs communs. Dublin a également confirmé son adhésion à l'Observatoire international des maires sur le vivre ensemble.

Cette union historique a d'ailleurs été soulignée par le dévoilement d'une plaque commémorative offerte par le président de la Saint-Patrick Society de Montréal, M. Jim Killin, qui accompagnait le maire pour sa visite à Dublin.

Auparavant, le maire a rencontré des gens de la communauté d'affaires irlandaise lors d'une petit déjeuner organisé par l'ambassade du Canada à Dublin, puis lors d'un déjeuner organisé par la Irish Canadian Commerce Association, rencontres auxquelles a assisté M. Vivian Doyle-Kelly, président de la Chambre de commerce Canada-Royaume-Uni de Montréal. Le maire a alors annoncé qu'il souhaitait créer une liaison aérienne directe entre Montréal et Dublin.

Bruxelles (Belgique)

M. Coderre a voulu profiter de sa mission en Europe pour rendre hommage aux Bruxellois et à leur témoigner de la solidarité des Montréalais devant les terribles attentats terroristes du 22 mars dernier. À son arrivée à Bruxelles, le maire de Montréal s'est rendu devant l'édifice de la Bourse en compagnie de son homologue, le bourgmestre de Bruxelles, M. Yvan Mayeur, afin de se recueillir et de déposer des fleurs en hommage aux victimes.

Les deux maires ont discuté ensemble de ce tragique événement en plus d'aborder les thèmes de la vigilance, de la solidarité et de l'inclusion.

Düsseldorf et Berlin (Allemagne)

À Düsseldorf, avant-dernière étape de son voyage, le maire Coderre a annoncé en compagnie de son homologue allemand, M. Thomas Geisel, une entente de jumelage entre les deux villes. Montréal et Düsseldorf ont en effet beaucoup à partager dans les secteurs des technologies vertes, des sciences de la vie et de la ville intelligente.

Le maire Geisel a par ailleurs entériné les principes du vivre ensemble dont Montréal fait la promotion à l'international. Rappelons que Düsseldorf est l'une des villes membres de l'Observatoire international des maires sur le vivre ensemble créé à Montréal en juin 2015.

Enfin, M. Coderre s'est rendu à Berlin, dernière étape de sa mission européenne. Le maire de Montréal a été accueilli par le Conseil central des Juifs d'Allemagne, afin de discuter d'antisémitisme et de vigilance.

À l'invitation du maire de Montréal, le directeur du Conseil central a accepté de participer à la table contre l'antisémitisme, initiative mise de l'avant par le maire Coderre à la suite des attentats de Paris, en janvier 2015, et du Sommet international des maires sur le vivre-ensemble qui s'est tenu à Montréal en juin 2015.

Les deux hommes se sont ensuite rendus au Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe, où le maire s'est recueilli après avoir déposé une gerbe de fleurs à la mémoire des victimes de la Shoah.

Avant de quitter pour Montréal, M. Coderre a eu un entretien avec son homologue M. Michael Müller, bourgmestre gouverneur de Berlin. M. Müller est également l'un des coprésidents de METROPOLIS. M. Coderre lui a fait part de sa vision de l'importance d'une

diplomatie urbaine forte, visant à créer des alliances entre les villes pour faire face aux différents enjeux auxquels elles sont confrontées, un concept accueilli avec enthousiasme par le maire de Berlin. Messieurs Coderre et Müller ont convenu de poursuivre leur étroite collaboration, notamment en matière d'inclusion, de vivre ensemble et de relations commerciales.

JUSTIFICATION

Cette mission a permis d'ancrer Montréal dans des réseaux internationaux, d'y apporter sa contribution et d'en tirer profit pour ses citoyens. Par exemple, cette mission a permis d'annoncer, entre autres, la création de 215 emplois de qualité de Montréal en plus de consolider et de renforcer les liens économiques, institutionnels et politiques avec six villes européennes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	8 303,52 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Développer des alliances solides avec plusieurs grandes villes et capitales

- Promouvoir Montréal sur la scène internationale

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-17

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-05-17



Dossier # : 1160843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relativement au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 11 au 14 mai 2016, à Québec, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec. Montant : 858,12 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relativement au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 11 au 14 mai 2016, à Québec, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec - montant : 858,12 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-18 19:56

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relativement au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 11 au 14 mai 2016, à Québec, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec. Montant : 858,12 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sont l'événement le plus attendu du monde municipal et le plus important congrès en ce domaine. Cet événement se déroule en alternance entre Québec, Gatineau et Montréal. Cette année, les assises se sont déroulées les 11, 12 et 13 mai 2016 au Centre des congrès de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

C'est en sa qualité de membre du comité exécutif et du conseil d'administration de l'UMQ que le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a participé aux Assises à Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	858,12 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de l'Union des municipalités du Québec et de jouer son rôle de métropole du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-05-18



Dossier # : 1161114003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 10 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2016. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

Il est recommandé:

1. d'accepter une contribution financière de 10 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal afin de permettre des formations et mise à jour du développement des connaissances du personnel spécialisé en horticulture;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-18 18:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161114003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 10 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts de formation et mise à jour des connaissances du personnel spécialisé de la Division horticulture et collections pour l'année 2016. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un souci d'amélioration constante dans le domaine des collections et de leur conservation, des coûts de formation importants sont imputés annuellement à notre budget. Afin de permettre une mise à jour des connaissances et des formations spécialisées au personnel spécialisé de la Division horticulture et collections, la Société des Amis du Jardin botanique s'engage à nous fournir un montant maximum de 10 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

La contribution de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal permettra des formations à l'extérieur du pays pour quelques-uns de nos horticulteurs spécialisés. Ces participations à des colloques spécialisés permettront aussi la rencontre d'autres experts, spécialistes et passionnés qui chacun par leurs expériences peuvent apporter des suggestions, des idées aux situations que nos horticulteurs spécialisés rencontrent dans leurs pratiques quotidiennes. Des liens se créent et vont bien au-delà des rencontres souvent car des collaborations s'installent et enrichissent les savoirs respectifs. De plus, ces participations permettront de faire rayonner notre institution à l'extérieur de notre pays.

JUSTIFICATION

Depuis 1975, les Amis du Jardin botanique de Montréal viennent en appui à la mission culturelle, éducative et scientifique du Jardin botanique de Montréal. Les objectifs poursuivis par les Amis du Jardin botanique de Montréal sont, entre autres:

- Promouvoir la culture scientifique en sciences de la nature;
- Contribuer au rayonnement du Jardin botanique de Montréal.

Les Amis du Jardin botanique de par leur mission ont accepté de participer financièrement à la formation de nos horticulteurs spécialisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 10 000\$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal n'étant pas prévue au budget d'Espace pour la vie, il est nécessaire d'autoriser un budget addtionnel de dépenses équivalent au revenu addtionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une formation de pointe et mise à jour des connaissances de notre personnel spécialisé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution, la Division horticulture et collections ne pourra pas permettre les formations à l'extérieur du pays à son personnel spécialisé et ceux-ci se verront pénalisés au niveau de leur développement de nouvelles connaissances.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les formations auront toutes lieu au cours de l'année 2016.
Voici un estimé des dépenses à prévoir pour l'année 2016:

JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL - DÉPLACEMENTS 2016				
Date du déplacement	Noms	Endroit	Justification	Coûts estimés payables avec les Amis du Jardin botanique de Montréal
Jardin botanique - Horticulture et collections				
Du 22 au 27 juin 2016	René Giguère	Colorado (Denver)	Participer au congrès de l'assemblée annuelle de la North American Rock Garden	3 901,26 \$
Du 8 juillet au 13 juillet 2016	Mireille Dubuc	Columbus, Ohio (USA)	Exposition horticole Cultivate 2016	1 709,30 \$
9 au 12 sept. 2016	Matthew Quinn, Éric Auger	Rochester, NY (USA)	5th U.S. National Bonsai Exhibition 2016	2 140,00 \$
TOTAL Horticulture et collections:				7 750,56 \$

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne CÔTÉ, Service des finances

Lecture :

Johanne CÔTÉ, 9 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LIMOGES
Chef de division de l'horticulture du Jardin
botanique de Montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

René PRONOVOST
Directeur du Jardin botanique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2016-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Approuvé le : 2016-05-18



Dossier # : 1165175011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de Côte-Saint-Luc, pour siéger comme membre élue municipale représentant les villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Il est recommandé :

- d'approuver la nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-28 16:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de Côte-Saint-Luc, pour siéger comme membre élu municipale représentant les villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six organismes de développement économique local, qui offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs du territoire. L'organisme PME MTL Centre-Ouest dessert les territoires des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Les règlements généraux des six (6) organismes PME MTL prévoient une catégorie de membre "élus municipaux" à leur conseil d'administration. Parce que le développement économique local est une compétence du conseil d'agglomération, les membres élus sont proposés par les arrondissements et les villes liées, sous réserve de leur approbation par le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 20160229-004 du conseil de la ville de Montréal-Ouest (voir pièce jointe R_MO_20160229-004).

Résolution 2016-038 du conseil de la ville d'Hampstead (voir pièce jointe R_H_2016-038).

Résolution 160429 du conseil de la ville de Côte-Saint-Luc (voir pièce jointe R_CSL_160429).

DESCRIPTION

Les conseils des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest ont désigné madame Dida Berku comme leur représentante pour siéger à titre d'administratrice votante au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité et le suivi des interventions en matière de développement économique local entre l'organisme et ces villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-04-28



Dossier # : 1161629004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

Considérant que le 25 mai 2016, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA2161629005, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA.

Sur recommandation du directeur général, il est RECOMMANDÉ :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la charte de la Ville, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. C-11.4, et RLRQ, c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 26 mai 2016 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2026;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Idriss Benzina du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-31 12:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161629004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'approuver la documentation relative à un emprunt au montant de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien, tel qu'autorisé le 2 décembre 2015 par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- DA2161629005 du 25 mai 2016 - Approuver un emprunt sur le marché institutionnel pour un montant de 300 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.
- CE16 0827 du 11 mai 2016 - Approbation des documents de clôture pour un emprunt sérié de 33 000 000 \$ CA
- DA2161629004 du 5 mai 2016 - Approuver un emprunt sérié pour un montant de 33 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.
- CE16 0290 du 22 février 2016 - Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 150 000 000 \$ CA sur le marché canadien
- DA2161629003 du 16 février 2016 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 150 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.
- CE16 0289 du 22 février 2016 - Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 50 000 000 \$ CA sur le marché canadien
- DA2161629002 du 16 février 2016 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 50 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.
- CE15 2220 du 2 décembre 2015 - Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2016» (RCE 15-003)

DESCRIPTION

L'emprunt a été réalisé sur le marché canadien et a trouvé preneur auprès de 32 acheteurs institutionnels 3 réseaux de détail. Le coût effectif de l'emprunt pour la Ville de Montréal est de 2,872 %.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Encaissement de 298 952 465,75 \$ CA le 6 juin 2016 dont 94 369 328,36 \$ CA seront versés à la Société de transport de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'emprunt et encaissement des fonds le 6 juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Idriss BENZINA
Responsable des placements et du
financement

ENDOSSÉ PAR

Errico COCCHI
Chef de division - Financement, placement et
gestion du risque

Le : 2016-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-05-30



Dossier # : 1154386003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-4701-03

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18^e Avenue entre la rue de la Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 5 664 407 à 5 664 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan D-55 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, dossier n° 21839 en date du 14 avril 2015, sous le n° 1595 de ses minutes.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-24 09:06

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154386003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 18e Avenue entre la rue De La Gauchetière et la rue Parent, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31H11-005-4701-03

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'un citoyen pour acquérir la ruelle riveraine à sa propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par l'ensemble des propriétaires riverains (8). Les démarches nécessaires ont été entamées, en vue de procéder à la cession de cette ruelle, maintenant connue, selon le plan D-55 Pointe-aux-Trembles, par les lots numéros 5 664 407 à 5 664 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, un seul propriétaire n'a pas répondu.

Une action est requise pour permettre la fermeture, comme domaine public, des lots identifiés sur le plan numéro D-55 Pointe-aux-Trembles ci-joint afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

Pour les anciens lots (ruelle) 1 261 696, 1 261 703 et 1 261 704 :

Par une cession de La compagnie Nationale d'Immeubles Limitée suivant un acte intervenu devant M^e Joseph Onésiphore Roy, notaire, sous le numéro 4332 de ses minutes et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 13 juin 1913, sous le numéro 322 958.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Adopter un règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 664 407 à 5 664 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme ils sont identifiés au plan D-55 Pointe-aux-Trembles, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, n° de dossier 21839, en date du 14 avril 2015, sous le n° 1595 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.
- Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Daniel DESHAIES)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-25

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-20



Dossier # : 1164396004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31h12-005-3475-02

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle formée des lots 5 798 519 à 5 798 529 inclusivement du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan L-400 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 27 janvier 2016, sous le numéro 1657 de ses minutes, dossier numéro 21736.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-02 16:15

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164396004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains ». N/Réf. : 31h12-005-3475-02

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, les propriétaires du bâtiment sis aux 8541-8545, rue De Forbin-Janson ont manifesté le désir d'acquérir la ruelle riveraine à leur propriété. L'analyse de cette demande révèle que la ruelle montréalaise, à titre indicatif, par une trame ombrée sur les plans B et C annexés est entièrement occupée par les propriétaires riverains.

Les démarches nécessaires ont été entamées en vue de procéder à la cession de ruelle, aujourd'hui connue comme étant les numéros de lots 5 798 519 à 5 798 529 du cadastre du Québec. Plus des deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête à cet effet, représentant plus des deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle. Après compilation, seulement un propriétaire a refusé l'acquisition.

Une action est requise pour permettre la fermeture de onze (11) lots identifiés sur le plan L-400 Longue-Pointe, comme domaine public, afin de les transférer aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Une parcelle de la ruelle, connue comme étant le lot 5 798 530 du cadastre du Québec, demeurera propriété de la Ville et dans le domaine public, puisqu'elle fait partie également d'une ruelle ouverte à la circulation et permettant l'accès au garage situé à l'arrière du 8540-8546, rue De Grosbois.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle, anciennement connue comme étant les lots 397-1056, 397-1070 et 398-749 du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, aux termes d'un acte de cession de M. Napoléon Lebrun publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 4 décembre 1912, sous le numéro 231608 et d'un acte de vente par le Shérif publié au bureau de la circonscription foncière de Montréal le 28 juin 1922, sous le numéro 447931.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1156895030 - 6 janvier 2016 - Approuver le projet de remplacement des lots 2 243 395 et 2 454 944 du cadastre du Québec, situés au nord-est de l'avenue Lebrun entre la rue De Forbin-Janson et la rue De Grosbois, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-

Maisonneuve, préparé par madame Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 8 octobre 2015 sous sa minute 1636.

DESCRIPTION

Adopter un Règlement de fermeture de ruelle et transférer aux propriétaires riverains les lots 5 798 519 à 5 798 529 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, délimité par les lettres ABCDEFA, tels qu'identifiés au plan L-400 Longue-Pointe, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, numéro de dossier 21736, en date du 27 janvier 2016, sous le numéro 1657 de ses minutes.

JUSTIFICATION

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de conserver cette ruelle non ouverte à la circulation, puisqu'elle n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

Cette transaction permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert de ruelle aux propriétaires riverains, conformément à l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions », en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Programme d'acquisition de ruelles non requises par la Ville, le transfert aux propriétaires riverains se fait gratuitement, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis d'adoption de ce règlement de fermeture, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane ROBITAILLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Sylvain DECOSTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Daniel BASTIEN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Daniel BASTIEN, 30 mars 2016
Stéphane ROBITAILLE, 21 mars 2016
Sylvie BLAIS, 21 mars 2016
Sylvain DECOSTE, 18 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-02



Dossier # : 1160132003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » et « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'établir à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la présidence ou à la vice-présidence du Comité Jacques-Viger ou du Conseil du patrimoine de Montréal

Je recommande :
d'adopter les projets de règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » et le « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'établir à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la présidence ou à la vice-présidence du Comité Jacques-Viger ou du Conseil du patrimoine de Montréal, que cette personne soit déjà membre de ces instances ou qu'elle provienne de l'extérieur.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-24 09:32

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160132003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » et « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'établir à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la présidence ou à la vice-présidence du Comité Jacques-Viger ou du Conseil du patrimoine de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité Jacques-Viger (CJV) a été institué par la voie d'un règlement (12-022) adopté par le Conseil municipal en mai 2012 afin d'officialiser une instance consultative pour la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis. Il donne son avis sur les décisions d'urbanisme qui relèvent du Conseil municipal, telles que les modifications au Plan d'urbanisme et les projets adoptés en vertu de l'article 89 (paragraphe 1, 2, 3 et 5) de la Charte de la Ville de Montréal.

Le comité est constitué de 9 membres, dont un président, un vice-président et un deuxième vice-président. Le conseil de la ville nomme les membres du comité et désigne parmi eux le président, le vice-président et le deuxième vice-président. Les membres sont nommés pour un mandat d'une durée de 3 ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois.

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), quant à lui, est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.

L'article 83.11 de la Charte stipule que les membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont nommés par le Conseil municipal, qui peut, par règlement, déterminer leurs fonctions, devoirs et pouvoirs.

Le « Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » fixe à neuf 9 le nombre de membres. Les mandats sont d'une durée de 3 ans et ne peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois.

La nomination des membres, tant du CPM que du CJV, suit un processus transparent découlant d'un appel public de candidatures.

Le présent sommaire propose de modifier le « Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » ainsi que le « Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » afin d'établir, pour chacune des instances, à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la présidence ou à la vice-présidence du Comité Jacques-Viger ou du Conseil du patrimoine de Montréal, que cette personne soit déjà membre du comité ou du conseil ou qu'elle provienne de l'extérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0627 (1160132001) - 16 mai 2016 - Procéder à la nomination d'un président et d'un premier vice-président au Comité Jacques-Viger.

CM12 0407 (1120382002) - 14 mai 2012 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » et un projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) permettant d'harmoniser les pratiques de ces deux instances.

CM02 0653 (1020020006) - 19 août 2012 - Adopter le « Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (01-136) ».

DESCRIPTION

Aux fins de la nomination de monsieur Pierre Corriveau à titre de président du Comité Jacques-Viger et de madame Josée Bérubé à titre de première vice-présidente, le comité de sélection a recommandé qu'une démarche soit entreprise pour modifier le « Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » visant à établir à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la présidence du CJV, que cette personne soit déjà membre du CJV ou qu'elle provienne de l'extérieur.

Notre proposition vise également à établir à 3 ans le mandat de toute personne nommée à la vice-présidence du CJV, que cette personne soit déjà membre du CJV ou qu'elle provienne de l'extérieur.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation, il y a lieu d'apporter les mêmes modifications au «Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)» dont les dispositions quant à la nomination des membres sont identiques à celles du «Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022)».

Enfin, nous profitons de la présente modification réglementaire afin d'apporter un ajustement de la terminologie de l'article 7 du « Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » pour tenir compte du contexte des travaux de ce comité (celui-ci tient des réunions plutôt que des assemblées).

JUSTIFICATION

Afin de susciter un plus grand nombre de candidatures de qualité, dont celles de personnes déjà membres du CJV ou du CPM, il nous apparaît important que la durée du mandat ne soit pas restreinte à celle du mandat déjà en cours, le cas échéant.

Par ailleurs, si, tel que proposé, le « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) » est adopté, le mandat de monsieur Pierre Corriveau à titre de président du Comité Jacques-Viger et celui de madame Josée Bérubé à titre de première vice-présidente du même comité prendront fin à la date du troisième anniversaire de leur désignation malgré toute autre date indiquée à la résolution les ayant désignés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Administration et adjointe au directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-05-19



Dossier # : 1161353002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'appuyer la poursuite de la réorganisation administrative en matière de gestion des ressources humaines

Il est recommandé
d'adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la
délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'appuyer la
poursuite de la réorganisation administrative en matière de gestion des ressources
humaines

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-26 07:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161353002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'appuyer la poursuite de la réorganisation administrative en matière de gestion des ressources humaines

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires RCE 02-004 précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement. Ce règlement s'applique à tous les services municipaux, à l'Ombudsman, à la Commission de la fonction publique et au Secrétariat de liaison de l'agglomération.

Le 18 mai dernier (résolution CE 16 0850), le comité exécutif approuvait plusieurs modifications au Règlement. Malheureusement, à cette occasion, une modification proposée par le Service des ressources humaines a été omise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0850 - 18 mai 2016: d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2016 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative

CE15 1633 - 2 septembre 2015: d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires (RCE02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative

DESCRIPTION

Le plan de main d'oeuvre requiert une vigie pointue des nominations des fonctionnaires. À l'automne 2015 il avait été recommandé de restreindre la délégation des pouvoirs entourant les nominations des fonctionnaires de toutes catégories : cadres de direction, cadres administratifs, professionnels, cols blancs et cols bleus aux niveaux du directeur général et des directeurs généraux adjoints.

Ayant sensibilisé la fonction publique aux orientations en matière du plan de main d'oeuvre, il est recommandé d'accroître la délégation de ce pouvoir au niveau des directeurs de service.

JUSTIFICATION

Cette modification permettra d'accroître l'efficacité opérationnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour régulière de ce règlement est requis afin d'assurer l'efficacité opérationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances

Le : 2016-05-25



Dossier # : 1165380001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 33 000 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Il est recommandé :

1. Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 33 000 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-05-17 14:00

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1165380001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2018, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 33 000 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux pour ses usagers et à l'enfouissement des fils aériens dans les différents arrondissements, de maintenir en bon état les différents réseaux électriques et de télécommunication et de mise à niveau des chambres de transformations (C.T. 1500 et C.T.1000), la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. Ils sont jugés prioritaires parce qu'ils sont directement reliés à l'obligation de distribution électrique et de télécommunication par les usagers du réseau de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

résolution CE15 0354 du 4 mars 2015 : d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 350 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 33 000 000,00 \$ pour réaliser des travaux d'enfouissement et de déplacement des fils et de maintien du réseau de conduits souterrains de la CSEM. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la Commission des services électriques de mener à terme la programmation prévue pour l'année 2016-2018

JUSTIFICATION

Le présent règlement permettra d'octroyer des contrats rapidement et de répondre aux besoins des usagers ainsi que de réaliser plusieurs projets majeurs jugés prioritaires pour les usagers de la CSEM dans le cadre du Programme des dépenses d'immobilisation. Les principaux travaux relatifs au présent règlement d'emprunt sont les suivants :

- Prolongement du réseau de conduits souterrains existants;
- Modifications et ajouts au réseau de conduits souterrains;
- Construction de nouveaux réseaux de conduits souterrains pour de nouveaux développements résidentiels;
- Construction et/ou mise à niveau des chambres de transformateurs intégrées à des projets d'ensemble;
- Construction de réseaux d'éclairage.

Pour les détails concernant les principaux projets visés par le présent dossier, voir la note jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Commission des services électriques doit prévoir les budgets pour la réalisation de ses travaux d'immobilisation à même son enveloppe budgétaire 2016-2018 du programme triennal d'immobilisation conformément aux besoins de ses usagers.

La présente dépense est assumée par la Ville Centrale et remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de répondre efficacement aux besoins de ses usagers dans les délais impartis par l'obligation de rendre à leurs clients et abonnés les services électriques et de télécommunication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faut noter que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt ont été coordonnés avec les Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et les arrondissements pour les travaux de nature locale ou dans le cas des contrats généraux (mineur et intermédiaire), le seront dès l'identification précise du site de l'intervention. De plus, pour l'ensemble des travaux, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ou l'arrondissement et la CSEM verront à coordonner les interventions lorsque l'échéancier et l'emplacement des travaux seront établis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement d'emprunt au conseil municipal du mois de juin 2016 ;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal du mois de juin 2016 ;
- Appel d'offres aux entreprises à partir du mois de juillet 2016 ;
- Ouverture des soumissions à partir du mois de août 2016;
- Approbation des octrois de contrats au conseil d'administration de la CSEM au mois d'août et suivants

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène - Ext PROVENCHER
Secrétaire (division gestion des projets)
pour Marc-André Baillargeon, Directeur -
Conception, Devis et Normalisation

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-05-06

CE : 50.001
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163624025

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Il est recommandé de :

1. prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-05-20 15:42

Signataire : Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1163624025**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'inspecteur général déposait au conseil municipal du 16 mai 2016 et au conseil d'agglomération du 19 mai 2016 ses recommandations faisant suite à l'étude du Rapport annuel de l'inspecteur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM14 0262 (2014-03-24) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général
- CG14 0170 (2014-03-27) - Adoption - Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général

DESCRIPTION

Le 31 mars 2016, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la Ville son Rapport annuel 2015.

Le 28 avril 2016, la Commission permanente sur l'inspecteur général a tenu une séance de travail pour étudier ce rapport.

Les commentaires et recommandations faisant suite au rapport de l'inspecteur général sont en pièce jointe. La Commission a adopté à l'unanimité cinq recommandations.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-05-20



Dossier # : 1166994001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal

Il est recommandé au comité exécutif de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2016-05-24 10:36

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1166994001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

Au mois de mars 2015, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté le programme d'activités des commissions permanentes. L'examen public de la Politique de stationnement de Montréal en fait partie. Ainsi au mois de décembre 2015, l'Administration a rendu publique la version préliminaire pour consultation de la Politique de stationnement et, le 28 janvier 2016, le conseil d'agglomération a adopté ce projet de Politique. Il a par la même occasion mandaté la *Commission sur le transport et les travaux publics* afin de mener une consultation publique portant sur les orientations contenues dans la politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0031 - 28 janvier 2016 - : Adopter le projet de Politique de stationnement et confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique

DESCRIPTION

Un avis public annonçant la tenue d'une consultation sur la Politique de stationnement de Montréal a été diffusé dans un journal francophone et un autre anglophone, le 2 février 2016. La première assemblée publique d'information s'est déroulée le 15 février 2016 avec la présentation de la Politique par la Direction de l'urbanisme.

La commission a par la suite tenu quatre séances d'audition des mémoires du public, les 10, 15, 16 et 17 mars 2016. La commission y a entendu les commentaires de citoyens et de représentants d'organismes, d'entreprises et d'établissements intéressés par la gestion du stationnement, le développement durable, les alternatives à la possession privée d'une automobile ou encore la qualité de vie des montréalais en général. Les citoyens qui le désiraient pouvaient également envoyer une opinion par le biais d'un courriel. En tout, 52 mémoires et opinions ont été déposés.

Quatre séances de travail ont été requises pour analyser les mémoires et préparer les recommandations. La commission a adopté ses recommandations lors de la séance publique du 14 avril 2016.

Le rapport de la commission a été déposé au conseil municipal du 16 mai 2016 et au conseil d'agglomération du 19 mai 2016.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Politique de stationnement contribuera à l'objectif de réduction de la dépendance à l'automobile, en participant à la lutte aux changements climatiques et à l'amélioration de la qualité de l'air. Elle vise également la diminution des îlots de chaleur par l'aménagement et le verdissement des aires de stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisabeth RIVEST
secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-20

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-05-24

CE : 60.003
2016/06/01 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS